

MINISTERE DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

**TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2019 DES
INFRACTIONS IMPLIQUANT LES MINEUR(E) S ET
LES FEMMES PENDANT LA PHASE DE L'ENQUETE
POLICIERE**

Edition octobre 2020



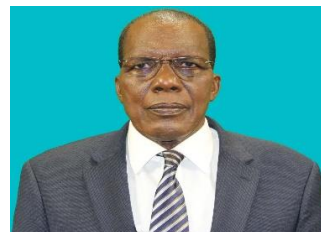
TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2019 DES INFRACTIONS IMPLIQUANT LES MINEUR(E) S ET LES FEMMES PENDANT LA PHASE DE L'ENQUETE POLICIERE

Réalisé et publié avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)



AVANT-PROPOS

Le Ministère de la Sécurité assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de sécurité conformément aux dispositions du décret 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du gouvernement. A ce titre, il est chargé de la protection des personnes et des biens, de la sûreté des institutions, du respect de la loi, du maintien de la paix et de l'ordre public.



Dans l'exécution de ces missions, une attention particulière est accordée aux personnes vulnérables notamment les mineur(e)s et les femmes au regard des violences qu'ils subissent. Au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, les enfants et les femmes sont victimes de diverses formes de violences (physique, sexuelle, morale ou psychologique, économique, etc.).

Dans la quête permanente du bien être des personnes vulnérables et des enfants en particulier, le Fonds des nations unies pour l'enfance(UNICEF) a bien voulu renouveler son accompagnement au Ministère de la Sécurité dans l'élaboration de deux documents à savoir : l'annuaire statistique des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière et son tableau de bord, objet du présent document, pour le compte de l'année 2019.

L'élaboration de ce tableau de bord s'inscrit dans le processus de capitalisation et de diffusion des données statistiques du ministère de la sécurité. Il se veut un guide analytique des principaux indicateurs de l'annuaire statistique des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière pour l'année 2019.

Le présent tableau de bord statistique qui combine la narration et la représentation visuelle analyse les données sur :

- les infractions dont les mineur(e)s et les femmes sont victimes ou mis en cause ;
- les instructions de justice relatives aux affaires les concernant ;
- les actions de prévention entreprises en leur faveur recueillies auprès des services de la Police nationale (PN) et de la Gendarmerie nationale (GN).

En dépit de multiples efforts consentis par les acteurs pour disposer d'un document de qualité, des imperfections pourraient y subsister. De ce fait, il serait souhaitable que des critiques constructives soient faites dans le souci de parfaire les éditions à venir.

Aussi, je voudrais adresser mes vives félicitations à l'ensemble des acteurs de la sécurité qui œuvrent inlassablement à l'instauration et au maintien de la paix et de la quiétude dans notre pays. Malgré le contexte sécuritaire et sanitaire difficile lié respectivement aux attaques terroristes et à la pandémie à coronavirus (Covid-19), vous n'avez ménagé aucun effort en vue d'œuvrer à la conception de ce tableau de bord ; soyez en remerciés.

Pour terminer, je renouvelle ma reconnaissance à l'endroit de nos partenaires techniques et financiers notamment l'UNICEF pour son soutien constant aux actions du Ministère de la Sécurité.

Le Ministre de la Sécurité

Ousséni COMPAORE

Officier de l'Ordre de l'Étalon

RESUME

Le présent tableau de bord qui analyse les données des activités de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale relatives aux mineur(e)s et aux femmes est décliné en activités de police administrative et de police judiciaire.

En matière d'activités de police administrative concernant les mineur(e)s et les femmes, la Police et la Gendarmerie ont réalisé, au cours de l'année 2019, plus de 16000 activités composées de sorties de sensibilisation, de contrôle, de dissuasion, de réception de déclaration de sorties de mineur(e)s ou en fugue et de femmes en difficulté. Sur la période considérée, sur plus de 1400 enfants sortis ou en fugue, plus de 800 ont été retrouvés, soit un taux de 58%. Ce taux est meilleur au niveau des garçons (71%) que des filles (48%). S'agissant des femmes en difficulté, les services de sécurité ont enregistré cinq fois plus de cas qu'auparavant.

Les instructions de justice reçues en 2019 au nombre de 3523 sont constituées des instructions du parquet, de commissions rogatoires et des assistances à huissier. Au plan national, la part des instructions du parquet reçues est de 86% au titre de l'année 2019. Au niveau régional, en 2019, ce sont les régions du Plateau-Central, Nord, Haut-Bassins et du Centre-Nord qui ont la proportion des instructions du parquet la plus élevée avec 97% chacune tandis que celle du Centre-Sud enregistre la plus faible avec 72%. En matière d'exécution d'instructions de justice, le taux moyen est de 96% en 2019.

En matière de police judiciaire, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré plus de 3 500 cas de crimes et délits impliquant plus de 4 000 auteurs mineurs et femmes. Ces infractions ont baissé de 62% par rapport à l'année 2018. Les crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs et contre la propriété sont les plus importants et représentent respectivement 54% et 32% des cas tandis que ceux contre la paix publique et la sûreté de l'Etat sont les plus faibles avec respectivement 2 % et 0% des cas enregistrés en 2019. Au niveau régional, la région du Sud-Ouest enregistre plus de cas de crimes et délits avec environ 38 cas pour 100 000 habitants contre une moyenne nationale de 18 cas environ pour 100 000 habitants. Le nombre de cas le plus faible est enregistré dans la région du Centre-Ouest avec 6 cas environ pour 100 000 habitants.

De façon générale, les crimes et délits ont connu une baisse de 45 % par rapport à 2018. En 2019, les crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs sont les plus élevés et représentent 54% des cas. La région des Hauts-Bassins enregistre plus de cas de crimes et délits avec 658 cas sur un total de 3 847 cas constatés.

En ce qui concerne les victimes, la Police et la Gendarmerie ont enregistré plus de 4 700 cas de victimes de violences impliquant les mineur(e)s et les femmes au cours de l'année 2019, dont 71% d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, 16% de violences morale et psychologique et 13% de violences sexuelles. Le ratio des victimes pour 100 000 habitants par région indique que la région du Sud-Ouest (59 victimes pour 100 000 habitants) détient le ratio le plus élevé tandis que le Nord a celui le plus bas (8 victimes pour 100 000 habitants). Le niveau national est de 22 victimes pour 100 000 habitants.

En 2019, les coups et blessures volontaires (41%) et les enlèvements (18%) constituent les infractions majeures liées aux atteintes à l'intégrité physique et à la vie.

Quant aux violences morales et psychologiques, les injures publiques et menaces comptabilisent le taux le plus élevé avec 39%. Par ailleurs les victimes sont en majorité des femmes (73%).

Au niveau des violences sexuelles, les cas de viols sont les plus élevés et représentent 41% en 2019 pourtant, d'une manière générale, on enregistre une baisse de 30% de ces violences par rapport à 2018.

Sources statistiques : les données sur les activités de police administratives et judiciaires, sur les auteurs de crimes et délits et sur les victimes proviennent de l'annuaire statistique 2019 des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière. Les données sur la population proviennent des projections 2017-2020 de l'INSD.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	i
RESUME.....	ii
SOMMAIRE	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
PRINCIPAUX INDICATEURS	viii
I. POLICE ADMINISTRATIVE.....	1
II. POLICE JUDICIAIRE	4
II.1 Actes de police judiciaire	5
II.2 Crimes et délits	7
II.2.1 Auteurs	7
II.2.2 Victimes	19
GLOSSAIRE	ix
LISTE DE PARTICIPANTS	xiv

SIGLES ET ABREVIATIONS

CBV	Coups et blessures volontaires
DAF	Direction de l'administration et des finances
DCPP	Direction de la coordination des projets et programmes
DFP	Direction de la formulation des politiques
DGESS	Direction générale des études et des Statistiques Sectorielles
DGPN	Direction générale de la police nationale
DGTI	Direction générale des transmissions et de l'informatique
DMP	Direction des marchés publics
DPPO	Direction de la prospective et de la planification opérationnelle
DRPN	Direction régionale de la police nationale
DSEC	Direction du suivi-évaluation et de la capitalisation
DSS	Direction des statistiques sectorielles
EMGN	Etat-major de la gendarmerie nationale
GN	Gendarmerie nationale
Grie	Gendarmerie
MSECU	Ministère de la sécurité
PAGPS/SPS	Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques sous-programme statistiques
PJ	Police judiciaire
PN	Police nationale
SG	Secrétariat général
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des activités de police administrative	2
Graphique 2 : Sortie et retour d'enfants de 2015 à 2019	2
Graphique 3 : Proportion des garçons sortis par région en 2019.....	2
Graphique 4 : Taux de retour selon le sexe en 2019	2
Graphique 5 :Taux de retour selon le sexe	2
Graphique 6 : Femmes en difficulté reçues	2
Graphique 7 : Evolution des activités de police judiciaire	5
Graphique 8 : Part des activités de police judiciaire	5
Graphique 9 : Instructions de justice par région en 2019	5
Graphique 10 : Taux d'exécution des instructions de justice par région en 2019.....	5
Graphique 11 : Evolution de la part des instructions du parquet	5
Graphique 12 : Part des instructions du parquet par région en 2019.....	5
Graphique 13 : Evolution des crimes et délits	7
Graphique 14 : Répartition des crimes et délits en 2019.....	7
Graphique 15 : Proportion des infractions par région en 2019.....	7
Graphique 16 : Ratio d'infractions pour 100 000 habitants en 2019.....	7
Graphique 17 : Evolution des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	9
Graphique 18 : Répartition (%) des infractions en 2019.....	9
Graphique 19 : Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2019	9
Graphique 20 : Ratio de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants en 2019	9
Graphique 21 : Evolution des cas et des auteurs de crimes et délits contre la paix publique.....	11
Graphique 22 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la paix publique en 2019	11
Graphique 23 : Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique par région en 2019	11
Graphique 24 : Ratio de cas de crimes et délits contre la paix publique pour 100 000 habitants en 2019.....	11
Graphique 25 : Evolution des cas de crimes et délits contre la propriété et de leurs auteurs	13
Graphique 26 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la propriété en 2019	13
Graphique 27 : Répartition des cas de crimes et délits contre la propriété par région en 2019	13
Graphique 28 : Répartition des cas de crimes et délits contre la propriété par région pour 100 000 habitants.....	13
Graphique 29 : Evolution des cas de crimes et délits contre les personnes et de leurs auteurs	15
Graphique 30 : Proportion des infractions de crimes et délits contre les personnes en 2019	15
Graphique 31 : Répartition des cas par région en 2019.....	15
Graphique 32 : Ratio des crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants.....	15
Graphique 29 : Evolution des cas de crimes et délits contre la sécurité publique et de leurs auteurs	17
Graphique 30 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la sécurité publique en 2019.....	17
Graphique 31 : Répartition des cas par région en 2019.....	17
Graphique 32 : Ratio des crimes et délits contre la sécurité publique pour 100 000 habitants en 2019	17
Graphique 33 : Evolution du nombre de cas de violences sur la période 2015-2019.....	19
Graphique 34 : Répartition par type de violences en 2019	19
Graphique 35 : Evolution des types de violences sur la période 2015-2019.....	19
Graphique 36 : Situation des victimes par région en 2019.....	19

Graphique 37 : Ratio des victimes pour 100 000 habitants par région en 2019.....	21
Graphique 38 : Ratio des femmes victimes pour 100 000 habitants femmes par région.....	21
Graphique 39 : évolution de la proportion des victimes burkinabè de 2015 à 2019.....	21
Graphique 40 : Proportion des victimes burkinabè par région en 2019	21
Graphique 41 : Repartition des victimes en femme, fille et garçon en 2019	21
Graphique 42 : Evolution comparée du nombre des victimes et celui des auteurs de 2015 à 2019	21
Graphique 43 : Evolution du nombre des cas d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie de 2015 à 2019.....	23
Graphique 44 : Evolution des infractions les plus fréquentes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie de 2015 à 2019	23
Graphique 45 : Part (%) des infractions les plus fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie en 2019	23
Graphique 46 : Répartition des infractions les plus fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants / région en 2019	23
Graphique 47 : Evolution des violences morales et psychologiques de 2015 à 2019	25
Graphique 48 : Evolution des infractions les plus fréquentes des violences morales et psychologiques de 2015 à 2019	25
Graphique 49 : Proportion des infractions les plus fréquentes en 2019	25
Graphique 50 : ratio des infractions les plus fréquentes des violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants en 2019.....	25
Graphique 51 : Evolution des violences sexuelles de 2015 à 2019	27
Graphique 52 : Evolution des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles de 2015 à 2019	27
Graphique 53 : Proportion des infractions les plus fréquentes en 2019	27
Graphique 54 : Ratio des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles pour 100 000 habitants par région en 2019	27
Graphique 55 : Taux des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie par région en 2019	29
Graphique 56 : Taux des victimes des violences morales et psychologiques par région en 2019	29
Graphique 57 : Taux des victimes des violences sexuelles par région en 2019	29
Graphique 58 : Taux des victimes selon l'âge et le sexe de 2015 à 2019	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs	viii
Tableau 2 : Récapitulatif des activités de police administrative impliquant les femmes et les mineurs	2
Tableau 3 : Sortie et retour d'enfants par région en 2019	2
Tableau 4: Récapitulatif des activités de police judiciaire au cours de l'année 2019	5
Tableau 5: Récapitulatif des crimes et délits constatés au cours de l'année 2019	7
Tableau 6: Nombre de crimes et délits par région en 2019.....	7
Tableau 7: Récapitulatif des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	9
Tableau 8: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2019	9
Tableau 9: Récapitulatif des crimes et délits contre la paix publique	11
Tableau 10: nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique par région en 2019	11
Tableau 11: Récapitulatif des crimes et délits contre la propriété en 2019.....	13
Tableau 12: Nombre de crimes et délits contre la propriété par région en 2019	13
Tableau 13 : Récapitulatif des crimes et délits contre les personnes	15
Tableau 14 : Nombre de crimes et délits contre les personnes par région en 2019	15
Tableau 15 : Récapitulatif des crimes et délits contre la sécurité publique	17
Tableau 16 : Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique par région en 2019	17
Tableau 17: Récapitulatif des violences enregistrées en 2019	19
Tableau 18 : Récapitulatif des atteintes à l'intégrité physique et à la vie en 2019	23
Tableau 19: Récapitulatif des violences morales et psychologiques en 2019.....	25
Tableau 20 : résumé des violences sexuelles	27

PRINCIPAUX INDICATEURS

Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs

Désignation	unité	2015	2016	2017	2018	2019
Proportion des garçons sortis (%)	%	43	37	44	38	41
Taux de retour (%)	%	69	58	63	64	59
Taux d'exécution des instructions de justice(%)	%	98	96	95	87	96
Nombre d'infractions pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	-	50	18
Ratio de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	-	3	2
Ratio de cas de crimes et délits contre la paix publique pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	-	1	0,43
Ratio de cas de crimes et délits contre la propriété pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	-	20	6
Ratio de cas de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	-	25	10
Ratio des infractions majeures des violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants	Nombre	4	4	5	5	3
Ratio des infractions les plus fréquentes des atteintes physique et à la vie pour 100 000 habitants	Nombre	15	14	20	24	12
Ratio des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles pour 100 000 habitants	Nombre	1	2	1	4	2

I. POLICE ADMINISTRATIVE

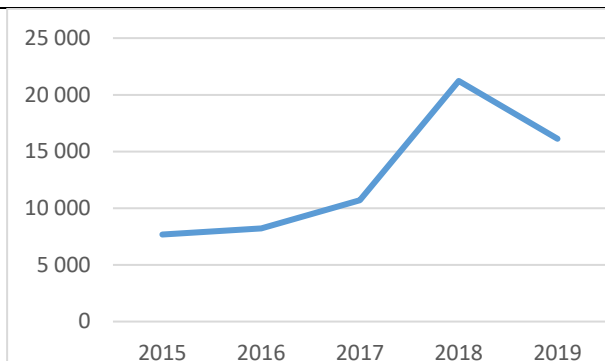
Tableau 2 : Récapitulatif des activités de police administrative impliquant les femmes et les mineurs

2019	% contrôle	% de mineur(e)s sorti(e)s et en fugue	Variation (%) de 2019 par rapport à :	
			2018	2015
16 113	29	9	-24	109

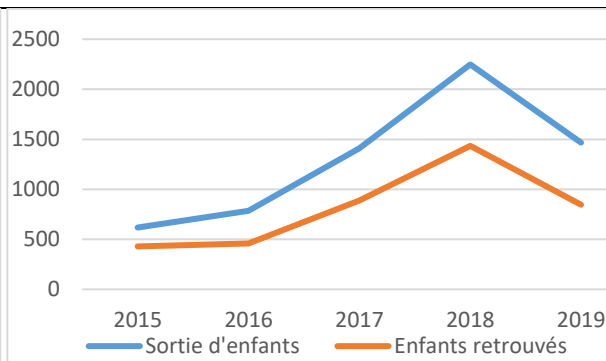
Tableau 3 : Sortie et retour d'enfants par région en 2019

Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts-Bassins	Nord	Plateau-Central	Sahel	Sud-Ouest	Ensemble
Sorties d'enfants par région													
148	114	89	175	131	167	17	89	196	114	131	26	71	1468
Retour d'enfants par région													
58	78	85	37	64	63	9	85	155	78	64	27	44	847

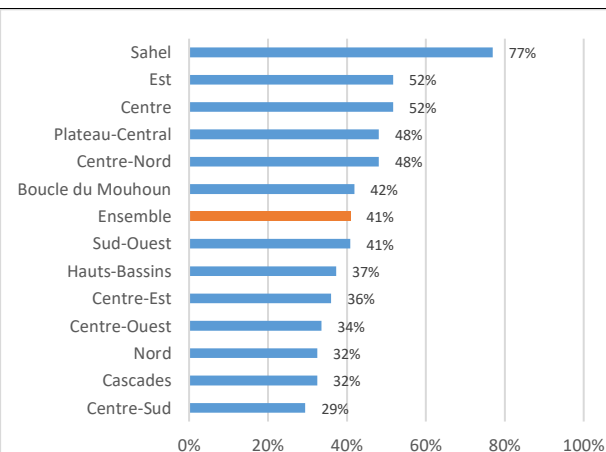
Graphique 1 : Evolution des activités de police administrative



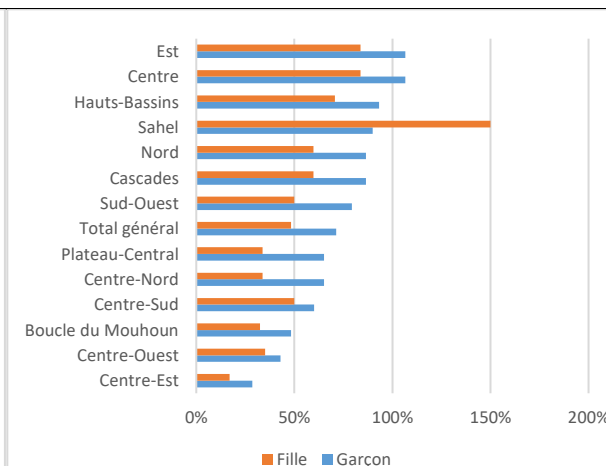
Graphique 2 : Sortie¹ et retour² d'enfants de 2015 à 2019



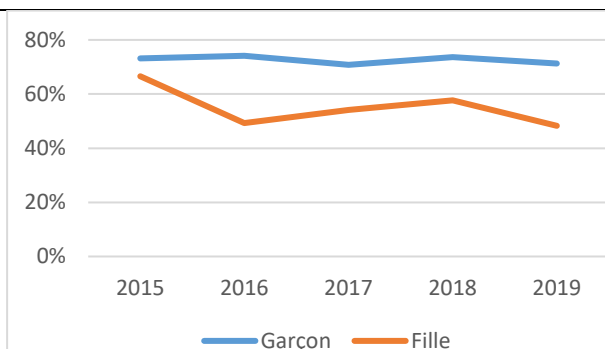
Graphique 3 : Proportion des garçons sortis par région en 2019



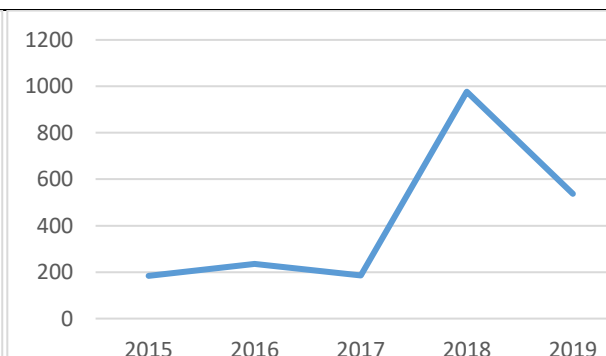
Graphique 4 : Taux de retour selon le sexe en 2019



Graphique 5 : Taux de retour selon le sexe



Graphique 6 : Femmes en difficulté reçues



¹ Les sorties d'enfants regroupent les déclarations d'enfants sortis reçus et les déclarations d'enfants en fugue reçus.

² Les enfants retrouvés regroupent les enfants sortis reçus, les enfants en fugue reçus et les enfants égarés retrouvés.

Points saillants :

- Baisse du nombre des activités de police administrative de 24% en 2019 par rapport à 2018 ;
- Pourcentage élevé (29%) des activités de contrôles par rapport aux autres activités de police administrative en 2019.

Commentaires

En 2019, la Police et la Gendarmerie ont réalisé plus de 16 000 activités de police administrative impliquant les mineur(e)s et les femmes dont 68% étaient des sorties de sensibilisation, de contrôle et de dissuasion. De ces activités, 9% portait sur la réception des déclarations de mineur(e)s sortis ou en fugue. Les activités de police administrative ont diminué de 24% par rapport à 2018, mais sont par ailleurs 2 fois plus élevées qu'en 2015. Cette baisse de 2019 se justifie par la réduction de moitié des activités de contrôle (4 626 en 2019 contre 8578 en 2018). Toutefois il y'a une hausse dans le même temps des sorties pour sensibilisation (2 404 en 2019 contre 1 102 en 2018).

Les déclarations de sortie d'enfants et en fugue ont baissé de 35% par rapport à 2018. Sur la période 2015 à 2019, elles ont progressé à un rythme annuel de 24%.

Il y a plus de filles déclarées sorties ou en fugue (59%) que de garçons en 2019. Sur la période 2015 à 2019, ces déclarations représentent en moyenne 25% des cas de sortie ou de fugue.

La région du Sahel enregistre la plus faible proportion de sorties des filles avec 23%. La plus forte proportion a été enregistrée dans la région du Centre-Sud avec 71 %.

En 2019, sur 1 468 enfants déclarés sortis ou en fugue, 847 enfants ont été retrouvés ; soit un taux national de 58%. Ce taux est meilleur au niveau des garçons (71%) que des filles (48%).

Le taux de retour varie suivant les régions. Il est supérieur à la moyenne nationale dans dix (10) régions mais inférieur à la moyenne dans trois (03) régions : Boucle du Mouhoun, Centre-Est et le Centre-Ouest. Seule la région du Sahel a un taux de retour des filles supérieur à celui des garçons (150% contre 90 %).

Les services de sécurité ont enregistré en 2019 une baisse de 45% des femmes en difficulté par rapport à l'année 2018.

Notes méthodologiques

Proportion des garçons sortis : Rapport entre le nombre de garçons sortis et le nombre total de sorties d'enfants.

Taux de retour : rapport entre le nombre d'enfants sortis selon le sexe et le nombre d'enfants retrouvés selon le sexe.

Taux moyen de progression annuelle : $[(\text{rapport de la valeur finale sur valeur initiale}) \text{ élevé à la puissance } 1 \text{ sur nombre d'année}] \text{ moins } 1 \text{ multiplié par } 100.$

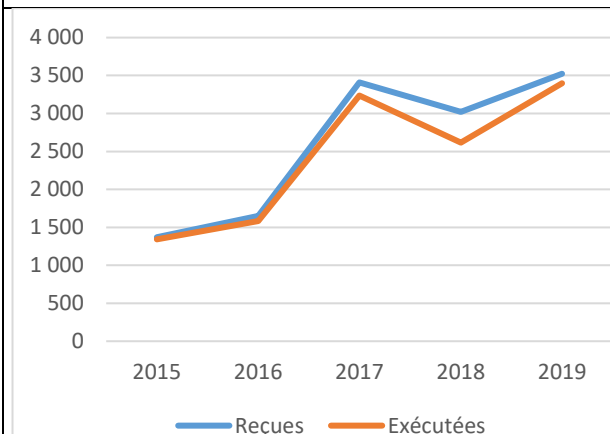
II. POLICE JUDICIAIRE

II.1 Actes de police judiciaire

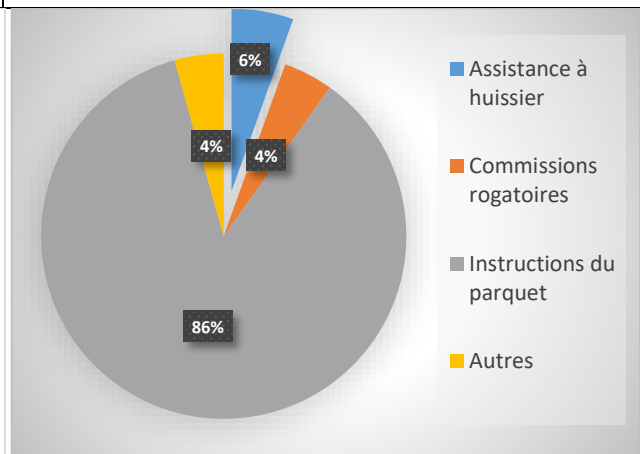
Tableau 4: Récapitulatif des activités de police judiciaire au cours de l'année 2019

Nombre en 2019	% instructions du parquet	% des instructions de justice exécutées	Variation (%) de 2019 par rapport à :	
			2018	2015
3 523	86	96	17	157

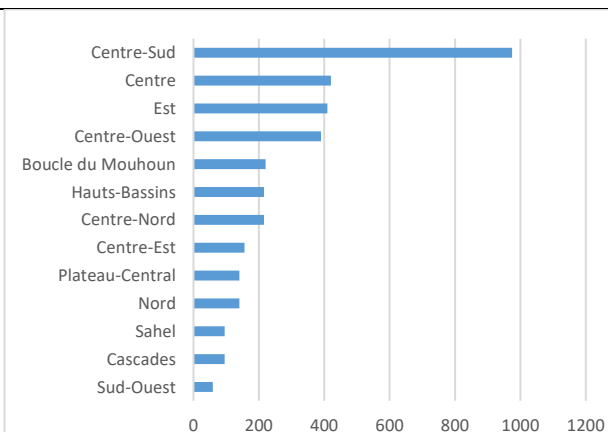
Graphique 7 : Evolution des activités de police judiciaire



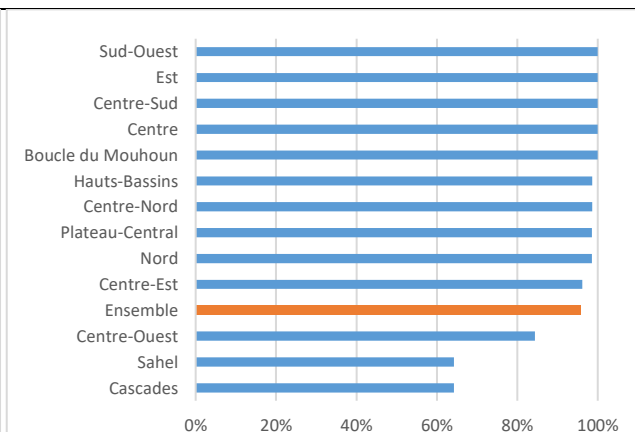
Graphique 8 : Part des activités de police judiciaire



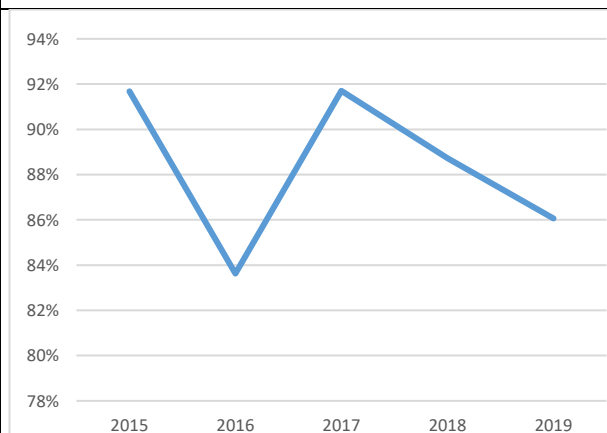
Graphique 9 : Instructions de justice par région en 2019



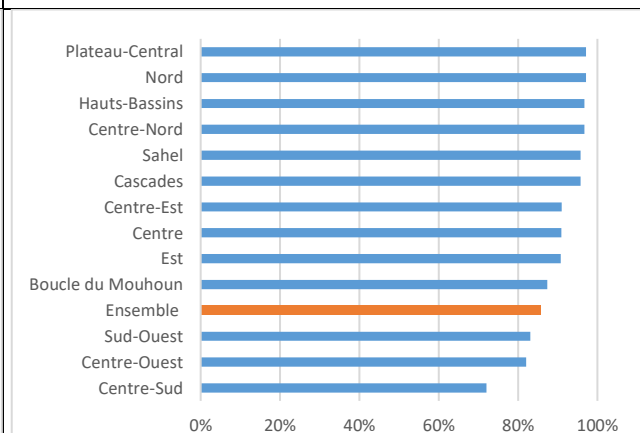
Graphique 10 : Taux d'exécution des instructions de justice par région en 2019



Graphique 11 : Evolution de la part des instructions du parquet



Graphique 12 : Part des instructions du parquet par région en 2019



Points saillants

- Hausse substantielle de 157% des instructions de justice reçues entre 2015 et 2019 ;
- 86% des instructions de justice reçues sont des instructions du parquet ;
- 96% des instructions de justice reçues ont été exécutées.

Commentaires

En 2019, les services de sécurité ont reçu plus de 3500 instructions de justice dont 86% sont des instructions du parquet.

Le nombre d'instructions de justice reçues par la Police nationale et la Gendarmerie nationale a progressé de 157% entre 2015 et 2019 même si l'on note une baisse de 11% entre 2017 et 2018. Cette importante évolution est liée à la hausse remarquable des instructions du parquet de 141% sur la période 2015-2019.

La région du Centre-Sud enregistre le plus grand nombre d'instructions de justice en 2019 avec 28% de cas reçus. Elle est suivie par les régions du Centre et de l'Est qui ont enregistré, chacune 12% des cas reçus. Le plus faible nombre d'instructions de justice est enregistré par la région du Sud-Ouest avec 2% de cas.

Sur l'ensemble du territoire, la part des instructions du parquet reçues est supérieure à 80% sur la période 2015-2019. Le niveau le plus élevé est de 92%, enregistré en 2015 et en 2017. Au niveau régional, en 2019, ce sont les régions du Nord, du Centre-Nord, du Plateau Central et des Hauts Bassins qui enregistrent les proportions des instructions du parquet les plus élevées avec chacune 97% tandis que celle du Centre-Sud enregistre la plus faible avec 72%.

En matière d'exécution d'instructions de justice, le taux moyen est de 96% en 2019. Ce sont les régions du Centre-Sud, Centre, Est, Boucle du Mouhoun et celle du Sud-Ouest qui enregistrent la meilleure performance avec 100% d'instructions de justice exécutées. Le plus faible taux d'exécution des instructions de justice est enregistré au niveau de la région des Cascades avec un taux de 64%.

Notes méthodologiques

Part des activités de police judiciaire : rapport entre le nombre de chaque activité de police judiciaire et le nombre total des activités de police judiciaire enregistré.

Taux de retour : rapport entre le nombre d'enfants sortis selon le sexe et le nombre d'enfants retrouvés selon le sexe.

Taux d'exécution des instructions de justice : rapport entre le nombre d'instructions de justice reçues et le nombre d'instructions de justice exécutées.

Part des instructions du parquet : rapport entre le nombre d'instructions de justice par région et le nombre total d'instructions de justice.

II.2 Crimes et délits

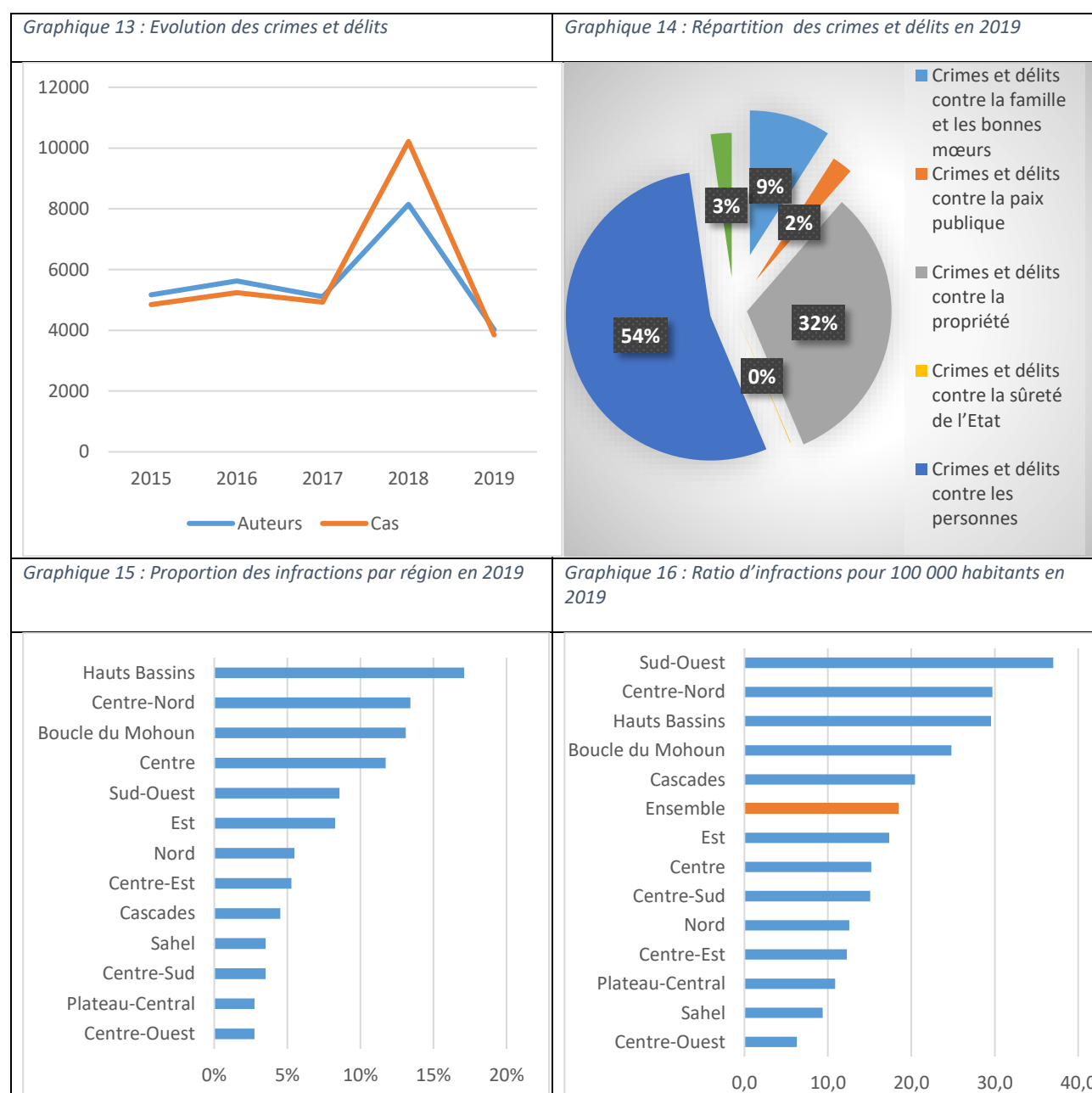
II.2.1 Auteurs³

Tableau 5: Récapitulatif des crimes et délits constatés au cours de l'année 2019

Nombre en 2019		% crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	Variation (%) de 2019 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs(%)		
Cas	Auteurs		2018	2015	Burkinabè	Autres	Garçons	filles	femmes
3 847	4 021	54	-62	-21	96	4	45	15	40

Tableau 6: Nombre de crimes et délits par région en 2019

Centre-Ouest	Plateau-Central	Centre-Sud	Sahel	Cascades	Centre-Est	Nord	Est	Sud-Ouest	Centre	Boucle du Mouhoun	Centre-Nord	Hauts Bassins
106	106	135	135	174	203	211	318	330	451	504	516	658



³ Dans le présent document, auteur renvoie à présumé auteur comme le préconise le code de procédure pénale.

Points saillants :

- Baisse de 45 % du nombre de cas de crimes et délits en 2019 par rapport à 2018 ;
- 54% des infractions en 2019 sont constituées des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs.

Commentaires

En 2019 les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré près de 4 000 cas de crimes et délits impliquant les mineurs et les femmes (auteurs) pendant la phase de l'enquête policière. Ces cas concernent plus de 4 000 auteur(e)s dont 45% de garçons, 40% de femmes et 15% de filles. Les crimes et délits dont les mineur(e)s et les femmes sont auteurs en 2019 ont diminué considérablement de 45 % par rapport à l'année 2018.

Les crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs sont les plus élevés et représentent 54% des cas. Par contre les crimes et délits contre la sûreté de l'Etat dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s sont quasiment nuls (trois (03) cas enregistrés en 2019).

En 2019, la région des Haut-Bassins a enregistré 17% des cas de crimes et délits dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s. Elle est suivie par les régions du Centre-nord et de la Boucle du Mouhoun qui enregistrent chacune 13% des cas. La région du Centre-Ouest enregistre le plus faible pourcentage avec 3%.

Le nombre de cas de crimes et délits dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s pour 100 000 habitants varie selon les régions. Les régions du Sud-Ouest, Centre-Nord, Haut-Bassins, Boucle du Mouhoun et des Cascades enregistrent une valeur supérieure à la moyenne nationale (18 cas pour 100 000 habitants), tandis que les régions de l'Est, du Centre, du Centre-Sud, du Nord, du Centre-Est, du Plateau-Central, du Sahel et du Centre-Ouest enregistrent des valeurs inférieures. La région du Sud-Ouest vient en tête avec 37 cas et celle du Centre-Ouest vient en dernière position avec 6 cas.

Notes méthodologiques

Répartition des crimes et délits : rapport entre le nombre de crimes et délits par type et le nombre total de crimes et délits.

Répartition (%) des infractions par région : rapport entre le nombre de crimes et délits par région et le nombre total de crimes et délits.

Nombre d'infractions pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de crimes et délits par région sur la population de la région.

II.2.1.1 Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs

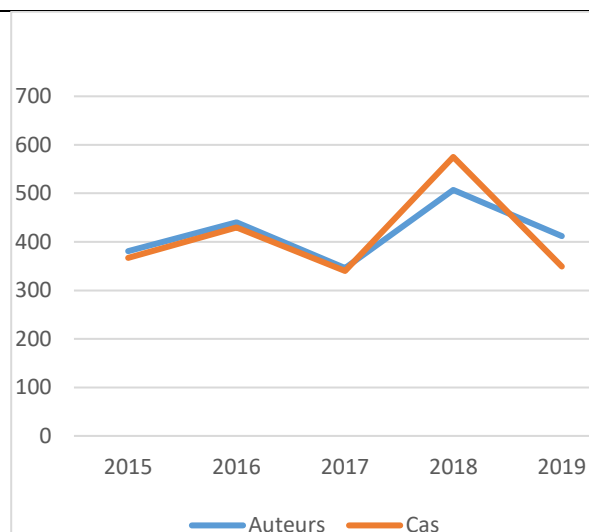
Tableau 7: Récapitulatif des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs

Nombre en 2019		% viol/proxénétisme	Variation(%) de 2019 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs(%)		
Cas	Auteurs		2018	2015	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes
349	412	14	-31	-5	85	15	31	18	51

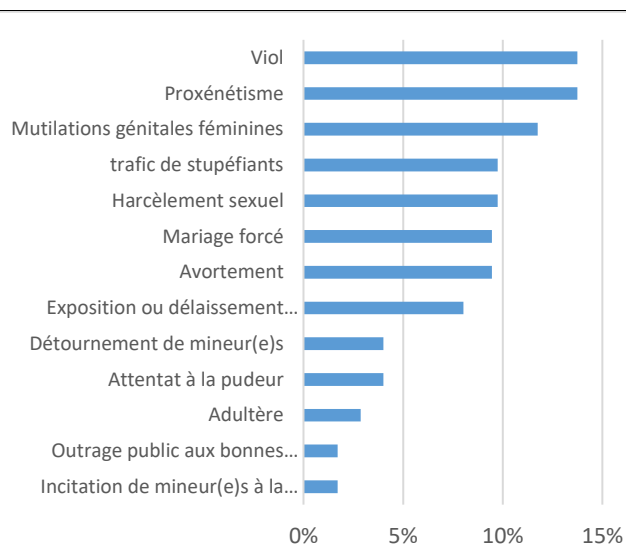
Tableau 8: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2019

Centre-Sud	Sahel	Centre-Ouest	Plateau-Central	Est	Cascades	Centre-Est	Nord	Sud-Ouest	Boucle du Mouhoun	Hauts Bassins	Centre-Nord	Centre
3	3	5	5	10	12	15	19	21	22	38	86	110

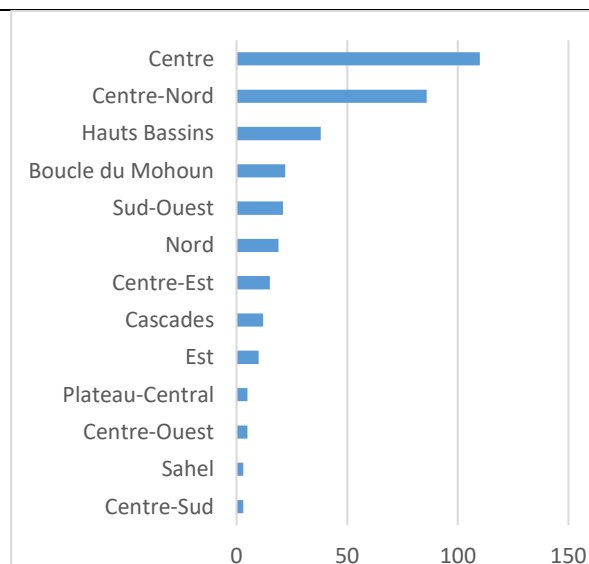
Graphique 17 : Evolution des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs



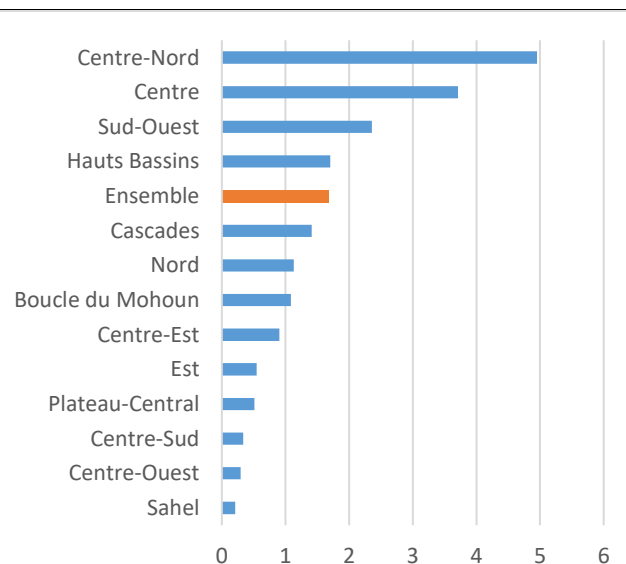
Graphique 18 : Répartition (%) des infractions en 2019



Graphique 19 : Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2019



Graphique 20 : Ratio de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants en 2019



Points saillants :

- Proportion importante des cas de viol et de proxénétisme en 2019 (14%) ;
- Baisse importante du nombre de cas de viol (17 %) par rapport à l'année 2018
- 32% des cas crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs concerne la région du Centre en 2019.

Commentaires

En 2019 les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 349 cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière. Ces cas concernent 412 auteur(e)s dont 31% de garçons, 51% de femmes et 17% de filles. Les crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s ont connu une baisse de 24% par rapport à 2018.

Concernant la répartition des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs, le viol et le proxénétisme viennent en tête avec 14% chacun. L'incitation de mineurs à la débauche ainsi que l'outrage public aux bonnes mœurs enregistrent le plus faible taux avec 2% chacun. Dans l'ensemble, on a enregistré 85% d'auteurs mineur(e)s et femmes de nationalité burkinabè et 15% d'autres nationalités.

Suivant la répartition par région de l'ensemble des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs dont les mineur(e)s et les femmes sont auteurs, la région du Centre vient en tête avec 110 cas et la région du Centre-Sud enregistre le plus faible nombre avec 3 cas.

La répartition des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s pour 100 000 habitants par région, laisse apparaître les régions du Centre-Nord, du Centre, du Sud-Ouest et des Hauts-Bassins comme celles ayant des valeurs supérieures à la moyenne nationale (2 cas pour 100 000 habitants). La région du Centre-Nord vient en tête avec 5 cas contrairement aux régions du Centre-Sud, Centre-Ouest et du Sahel qui enregistrent zéro cas.

Notes méthodologiques

Viol : comprend également la tentative de viol et la complicité de viol.

Usage illicite de stupéfiants : comprend également le trafic de stupéfiants

Mariage forcé/précoce : comprend également la complicité de mariage précoce.

Avortement : comprend également la complicité et la tentative de viol

Harcèlement sexuel : comprends les harcèlements sexuels et voies de fait

Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions.

Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000

habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région sur la population de la région.

II.2.1.2 Crimes et délits contre la paix publique

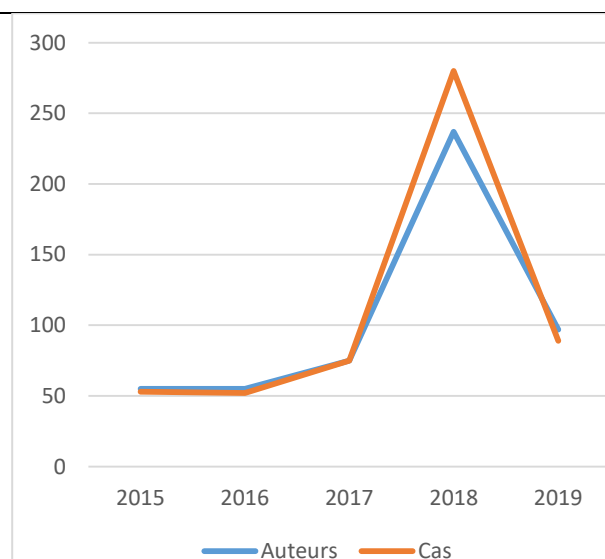
Tableau 9: Récapitulatif des crimes et délits contre la paix publique

Nombre en 2019		% Ivresse publique et manifeste	Variation(%) de 2019 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs(%)		
Cas	Auteurs		2018	2015	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes
89	97	46	-68	68	91	9	67	11	22

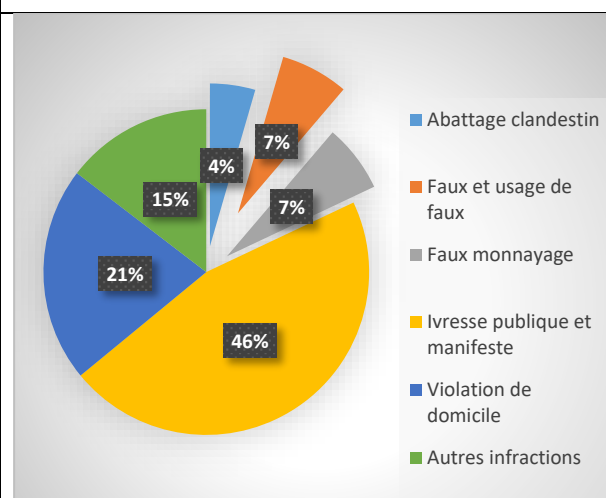
Tableau 10: nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique par région en 2019

Centre-Ouest	Plateau-Central	Centre-Sud	Sahel	Cascades	Centre-Est	Est	Hauts Bassins	Nord	Boucle du Mouhoun	Sud-Ouest	Centre-Nord	Centre
0	0	1	1	2	2	4	7	7	10	12	15	28

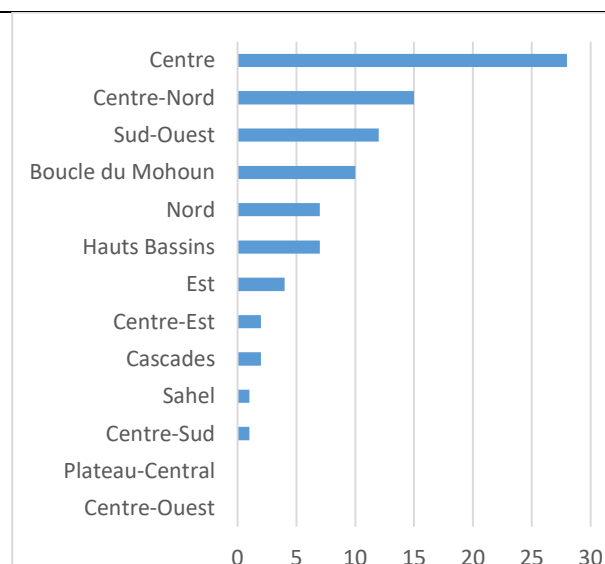
Graphique 21 : Evolution des cas et des auteurs de crimes et délits contre la paix publique



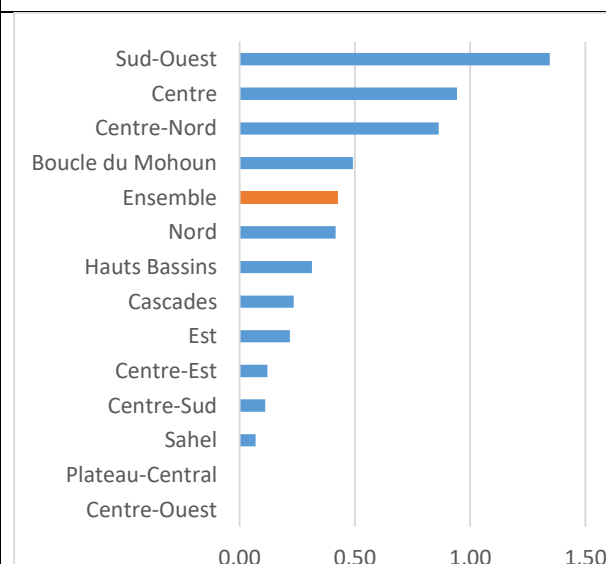
Graphique 22 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la paix publique en 2019



Graphique 23 : Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique par région en 2019



Graphique 24 : Ratio de cas de crimes et délits contre la paix publique pour 100 000 habitants en 2019



Points saillants :

- 46% des crimes et délits contre la paix publique en 2019 concerne l'ivresse publique et manifeste.
- Baisse considérable des cas de crimes et délits contre la paix publique (51%) en 2019 par rapport à 2018.

Commentaires

En 2019 les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 89 cas de crimes et délits contre la paix publique impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière. Ces cas concernent 97 auteur(e)s dont 67% de garçons, 22% de femmes et 11% de filles. Les crimes et délits contre la paix publique dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s ont chuté de (51%) par rapport à 2018.

Suivant la répartition des crimes et délits contre la paix publique, on relève que l'ivresse publique et manifeste, à elle seule enregistre 46% du nombre total. A l'opposé, l'abattage clandestin enregistre le plus faible pourcentage (4%). Dans l'ensemble, on a enregistré 91% d'auteurs mineurs et femmes de nationalité burkinabè.

En 2019, la région du Centre est la zone où se commet le plus d'infractions de la catégorie des crimes et délits contre la paix publique avec 28 cas tandis que dans les autres régions le nombre de cas se situe entre 0 et 15. Les régions du Plateau-Central et du Centre-Ouest s'illustrent avec chacune zéro (0) cas enregistré en 2019.

Suivant la répartition des crimes et délits contre la paix publique dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s pour 100 000 habitants par région, les régions du Sud-Ouest, Centre, Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun enregistrent des valeurs supérieures à la moyenne nationale (0,43 cas pour 100 000 habitants), avec la région du Sud-Ouest en tête. Les régions du Plateau central et du Centre-Ouest qui n'ont pas enregistré de cas occupent la dernière place.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions de crimes et délits contre la paix publique en 2019 : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre la paix publique et le nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la paix publique.

Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique par région sur la population de la région.

II.2.1.3 Crimes et délits contre la propriété

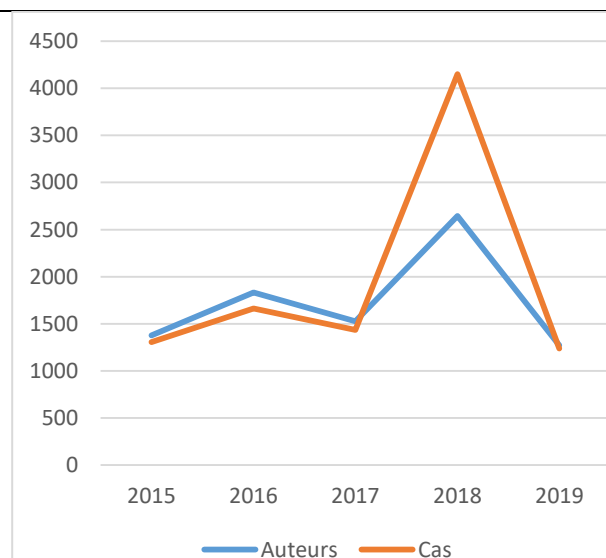
Tableau 11: Récapitulatif des crimes et délits contre la propriété en 2019

Nombre en 2019		% vol	Variation (%) de 2019 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs(%)		
Cas	Auteurs		2018	2015	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes
1 239	1 273	70	-70	-5	95	5	61	10	29

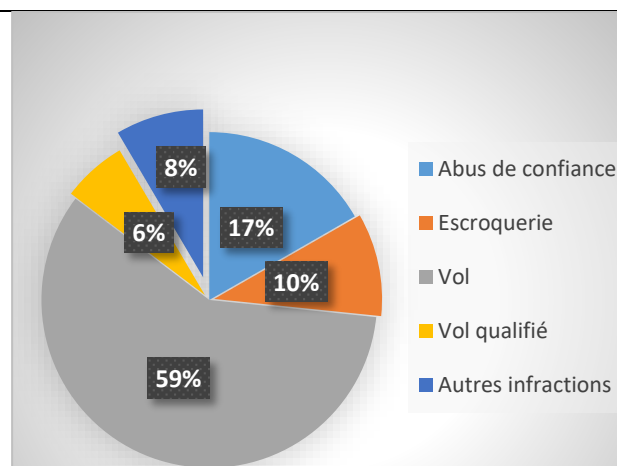
Tableau 12: Nombre de crimes et délits contre la propriété par région en 2019

Centre-Ouest	Plateau-Central	Centre-Est	Centre-Nord	Centre	Cascades	Centre-Sud	Sahel	Nord	Est	Sud-Ouest	Boucle du Mouhoun	Hauts Bassins
29	29	37	41	62	64	74	74	103	106	110	191	319

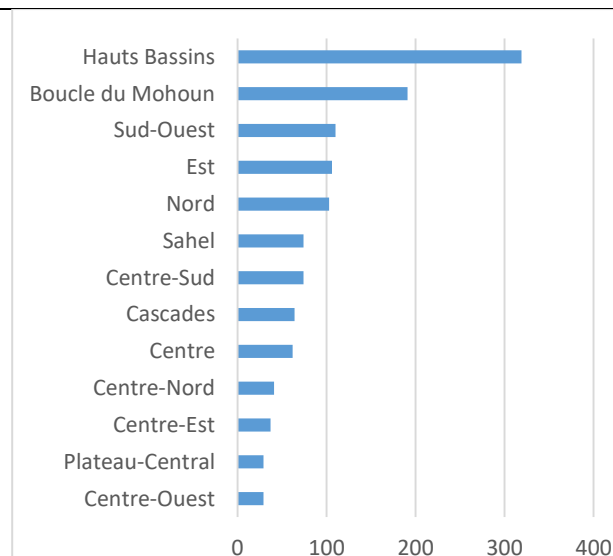
Graphique 25 : Evolution des cas de crimes et délits contre la propriété et de leurs auteurs



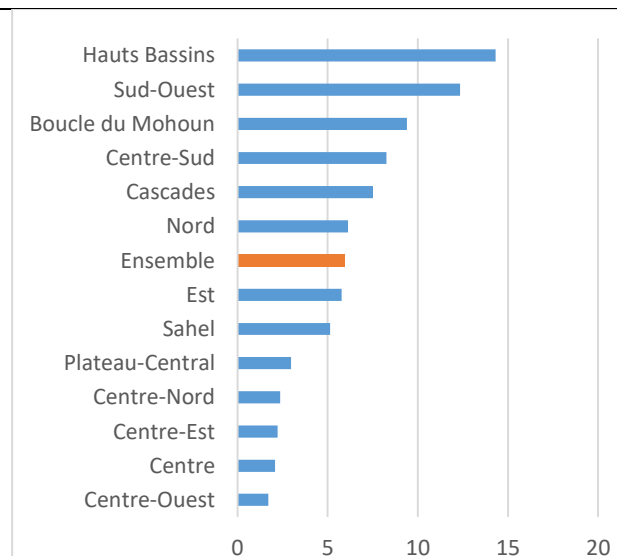
Graphique 26 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la propriété en 2019



Graphique 27 : Répartition des cas de crimes et délits contre la propriété par région en 2019



Graphique 28 : Répartition des cas de crimes et délits contre la propriété par région pour 100 000 habitants



Points saillants :

- Baisse (54%) des crimes et délits contre la propriété en 2019 par rapport à 2018 ;
- 59% des crimes et délits contre la propriété sont des cas de vols en 2019 ;
- 61% des auteurs des crimes et délits contre la propriété en 2019 sont des garçons.

Commentaires

En 2019, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 1239 cas de crimes et délits contre la propriété impliquant les mineurs et les femmes auteurs pendant la phase de l'enquête policière. Ces cas concernent 1273 auteur(e)s dont 61% de garçons, 28% de femmes et 10% de filles. Ces crimes et délits ont considérablement diminué (54%) par rapport à l'année 2018.

Suivant la répartition des crimes et délits contre la propriété, le vol totalise plus de la moitié des infractions enregistrées (59%) et le vol qualifié avec (6%) enregistre le plus faible taux. Dans l'ensemble, on a enregistré 95% d'auteurs mineurs et femmes de nationalité burkinabè impliqués dans les crimes et délits contre la propriété.

Au niveau de la répartition de l'ensemble des cas de crimes et délits contre la propriété dont les mineur(e)s et les femmes sont auteurs, la région des Haut-Bassins vient largement en tête avec 319 cas. Le nombre de cas dans les autres régions se situe entre 29 et 191. Les régions du Centre-Ouest et du Plateau-Central enregistrent le plus faible nombre avec 29 cas chacune.

Suivant la répartition des crimes et délits contre la propriété dont les mineur(e)s et les femmes sont auteurs pour 100 000 habitants par région, les régions des Haut-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Sud, des Cascades et du Nord enregistrent une valeur supérieure à la moyenne nationale qui est de 6 cas pour 100 000 habitants. Le nombre de cas varie de 2 à 6 dans les autres régions. Le Centre-Ouest est la région où l'on enregistre le moins de cas de crimes et délits contre la propriété.

Notes méthodologiques

Vol : comprend également la tentative de vol et la complicité de vol.

Escroquerie : comprend également la tentative d'escroquerie et la complicité de vol.

Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région sur la population de la région.

Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions.

II.2.1.4 Crimes et délits contre les personnes

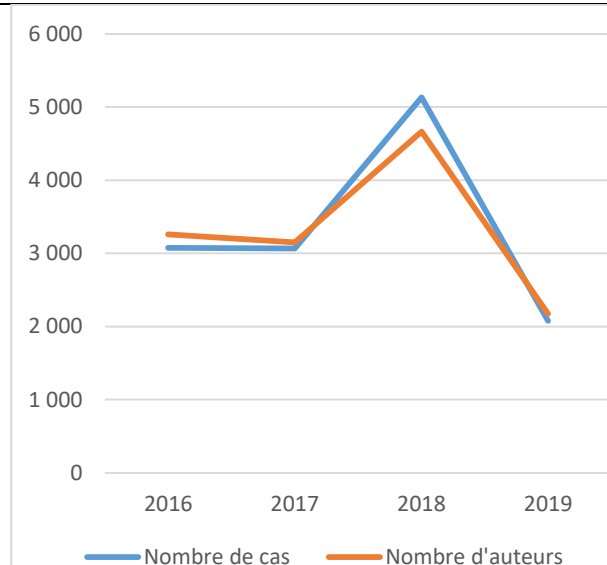
Tableau 13 : Récapitulatif des crimes et délits contre les personnes

Nombre en 2019		% CBV	Variation (%) de 2019 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs(%)		
Cas	Auteurs		2018	2015	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes
2 077	2 144	34	-60	-33	91	9	35	18	47

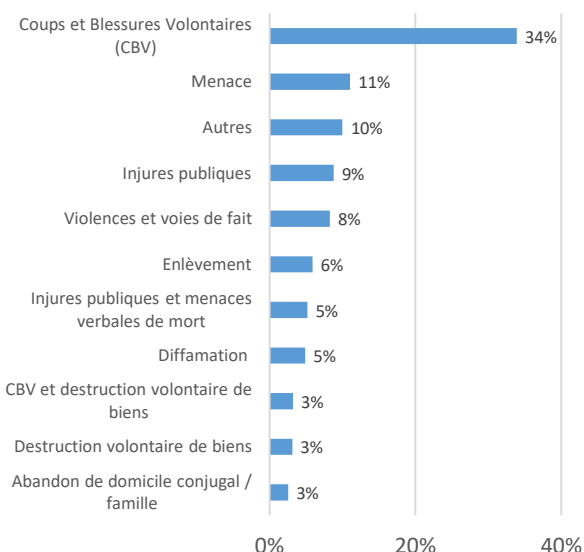
Tableau 14 : Nombre de crimes et délits contre les personnes par région en 2019

Centre-Sud	Sahe l	Centre-Ouest	Plateau-Central	Nord	Cascades	Centre-Est	Est	Sud-Ouest	Centr e	Boucle du Mouhoun	Hauts Bassins	Centre-Nord
57	57	71	71	80	92	149	178	187	228	279	279	349

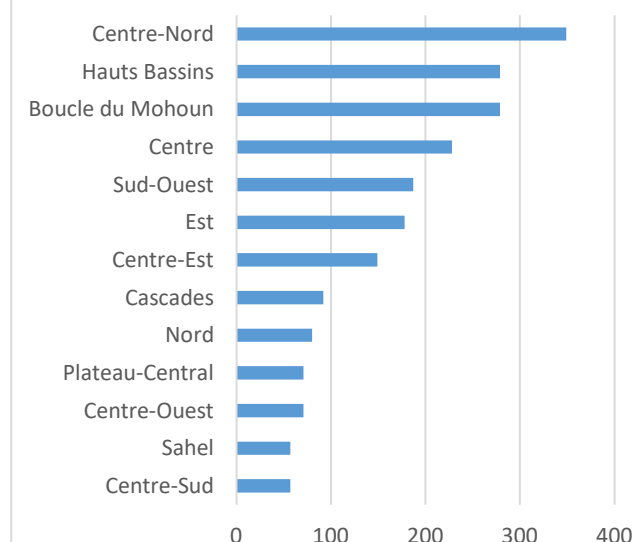
Graphique 29 : Evolution des cas de crimes et délits contre les personnes et de leurs auteurs



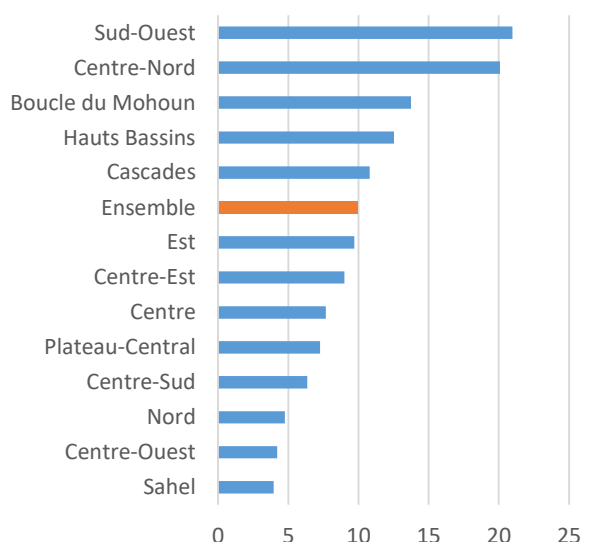
Graphique 30 : Proportion des infractions de crimes et délits contre les personnes en 2019



Graphique 31 : Répartition des cas par région en 2019



Graphique 32 : Ratio des crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants



Points saillants :

- Baisse de 42% du nombre de cas de crimes et délits contre les personnes en 2019 par rapport à 2018 ;
- 34% des crimes et délits contre les personnes sont des coups et blessures volontaires ;
- 46% des auteurs de crimes et délits contre les personnes sont des femmes en 2019.

Commentaires

En 2019, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré plus de 2 000 cas de crimes et délits contre les personnes. Ces cas ont impliqué plus de 2 000 personnes dont 91% de Burkinabè. Les auteurs de ces infractions sont composés de 18% de filles, 35% de garçons et 47% de femmes. Ces infractions ont connu une baisse des cas soit 42% par rapport à 2018.

Les CBV constituent l'infraction la plus fréquente de cette catégorie avec 34% des cas.

La répartition des crimes et délits par région donne la région du Centre-Nord en tête avec 349 cas. Elle est suivie par les régions des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun qui comptabilisent chacune 279 cas. Le nombre des cas dans les autres régions varie entre 57 et 228. La valeur la plus faible (57 cas) est enregistrée dans les régions du Centre-Sud et du Sahel.

Sur une population de 100 000 habitants, la répartition des infractions varie selon les régions. Cinq régions ont une valeur supérieure à la moyenne nationale (10 cas pour 100 000 habitants). La région du Sud-Ouest vient en première position des régions qui enregistrent le plus d'infractions sur les crimes et délits contre les personnes avec 21 cas pour 100 000 habitants. Le Centre-Sud et le Sahel sont les zones qui enregistrent le moins d'infractions sur les crimes et délits contre les personnes avec 4 cas chacune pour 100 000 habitants.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions de crimes et délits contre les personnes en 2019 : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre les personnes et le nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la propriété.

Ratio des cas de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre les personnes par région sur la population de la région.

II.2.1.5 Crimes et délits contre la sécurité publique

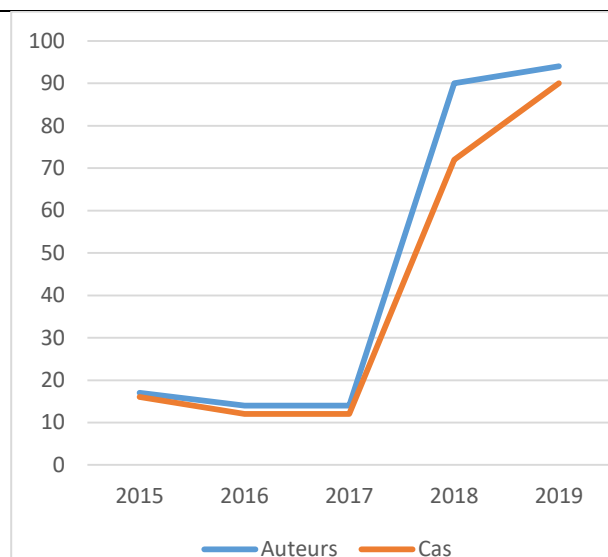
Tableau 15 : Récapitulatif des crimes et délits contre la sécurité publique

Nombre en 2019		% Vagabondage	Variation (%) de 2019 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs(%)		
Cas	Auteurs		2018	2015	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes
90	94	67	25	463	99	1	65	31	4

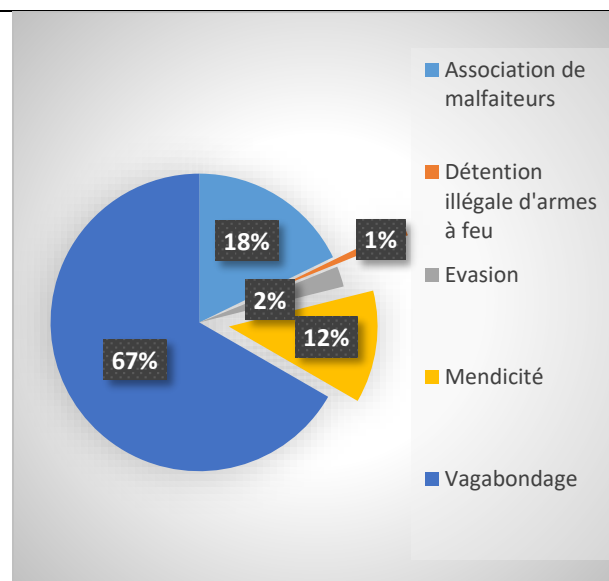
Tableau 16 : Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique par région en 2019

Centre-Est	Centre-Sud	Sahel	Sud-Ouest	Centre-Ouest	Plateau-Central	Boucle du Mouhoun	Nord	Cascades	Hauts Bassins	Est	Centre	Centre-Nord
0	0	0	0	1	1	2	2	4	15	17	23	25

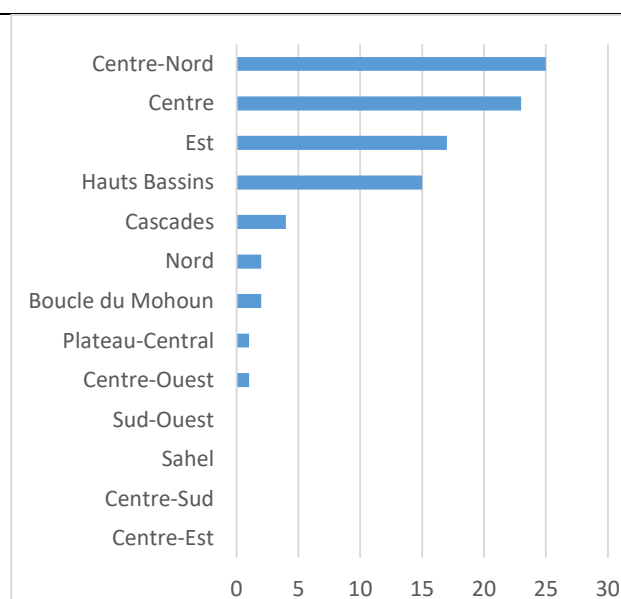
Graphique 33 : Evolution des cas de crimes et délits contre la sécurité publique et de leurs auteurs



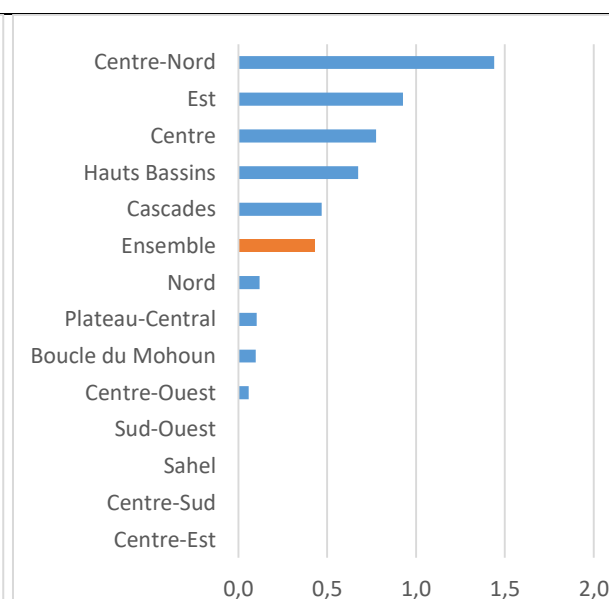
Graphique 34 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la sécurité publique en 2019



Graphique 35 : Répartition des cas par région en 2019



Graphique 36 : Ratio des crimes et délits contre la sécurité publique pour 100 000 habitants en 2019



Points saillants :

- Augmentation de 11% du nombre de cas de crimes et délits contre la sécurité publique en 2019 par rapport à 2018 ;
- 67% des crimes et délits contre la sécurité publique concerne le vagabondage.
- 65% des auteurs de crimes et délits contre la sécurité publique sont des garçons en 2019.

Commentaires

En 2019, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 90 cas de crimes et délits contre la sécurité publique. Ces cas ont impliqué 94 personnes dont 99% de Burkinabè. Les auteurs de ces infractions sont composés de 31% de filles, 65% de garçons et 4% de femmes. Ces infractions ont connu une hausse des cas soit 25% par rapport à 2018.

Le vagabondage constitue l'infraction la plus fréquente de cette catégorie avec 64% des cas.

La répartition des crimes et délits par région donne la région du Centre-Nord en tête avec 25 cas. Elle est suivie par la région du Centre avec 23 cas. Le nombre des cas dans les autres régions varie entre 0 et 23. La valeur la plus faible est enregistrée dans les régions du Centre-Ouest et du Plateau-Central avec chacune 01 cas. Par contre aucun cas n'a été enregistré dans les régions du Centre-Est, Centre-Sud, Sahel et du Sud-Ouest.

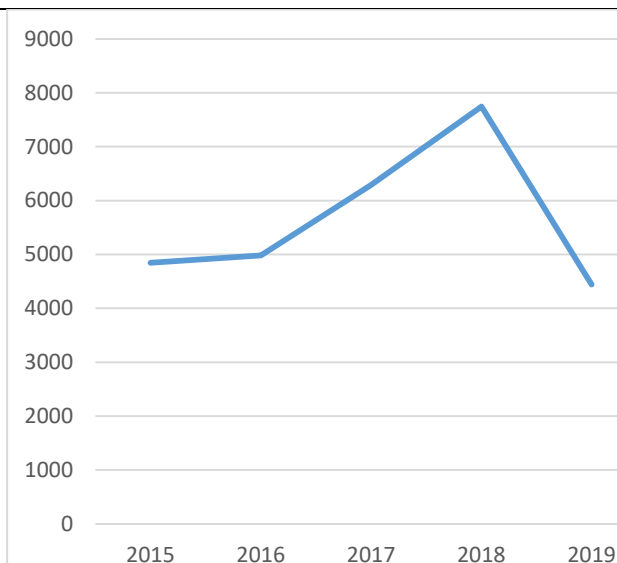
Sur une population de 100 000 habitants, la répartition des infractions varie selon les régions. Cinq (05) régions ont une valeur supérieure à la moyenne nationale qui est moins d'un cas pour 100 000 habitants. La région du Centre-Nord vient au premier rang des régions qui enregistrent le plus d'infractions sur les crimes et délits contre la sécurité publique avec 01 cas pour 100 000 habitants. Les régions du Centre-Est, Centre-Sud, Sahel, et du Sud-Ouest n'ont enregistré de cas.

II.2.2 Victimes

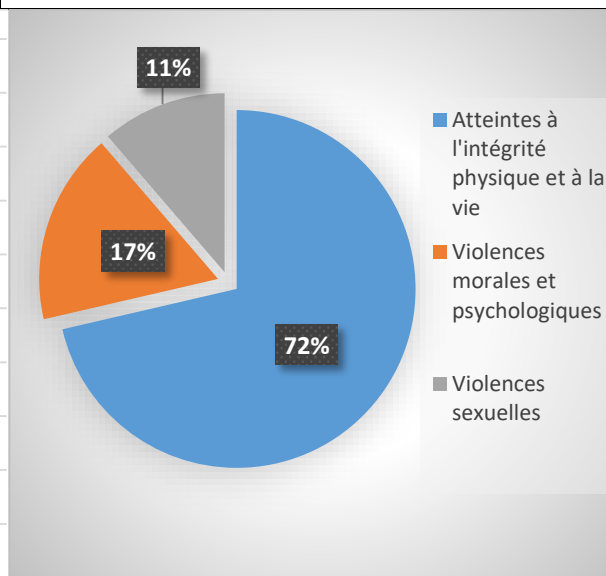
Tableau 17: Récapitulatif des violences enregistrées en 2019

Nombre en 2019		% des atteintes à l'intégrité physique et à la vie	Variation (%) de 2019 par rapport à :		Nationalité des victimes (%)		Répartition des victimes (%)		
Cas	victimes		2018	2015	Burkinabè	Autres	Garçon	Fille	Femme
4 444	4 804								
		71	-43	-8	89	11	15	40	45

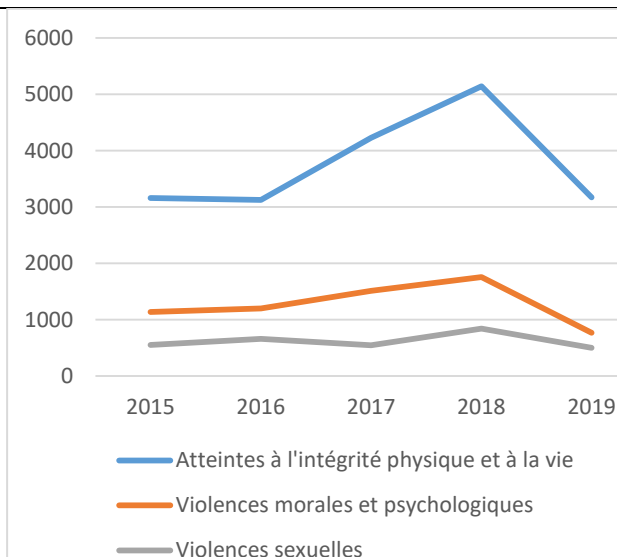
Graphique 37 : Evolution du nombre de cas de violences sur la période 2015-2019



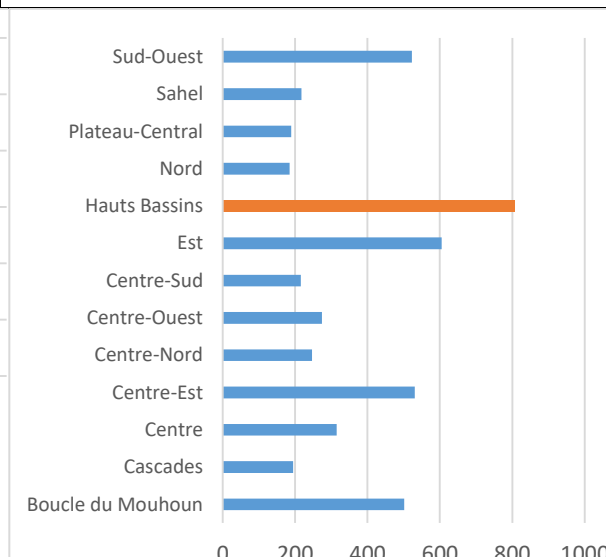
Graphique 38 : Répartition par type de violences en 2019



Graphique 39 : Evolution des types de violences sur la période 2015-2019



Graphique 40 : Situation des victimes par région en 2019



Points saillants

- Baisse de 43% du nombre de victimes mineur(e)s et femmes en 2019 par rapport à 2018 ;
- 71% des victimes représentent les victimes d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie.

Commentaires

La Police nationale et la Gendarmerie nationale ont enregistré au cours de l'année 2019 plus de 4400 cas de violences impliquant plus de 4800 victimes mineur(e)s/femmes. Ces cas de violences se répartissent comme suit : 71% d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, 17% de violences morale et psychologique, et 11% de violences sexuelles.

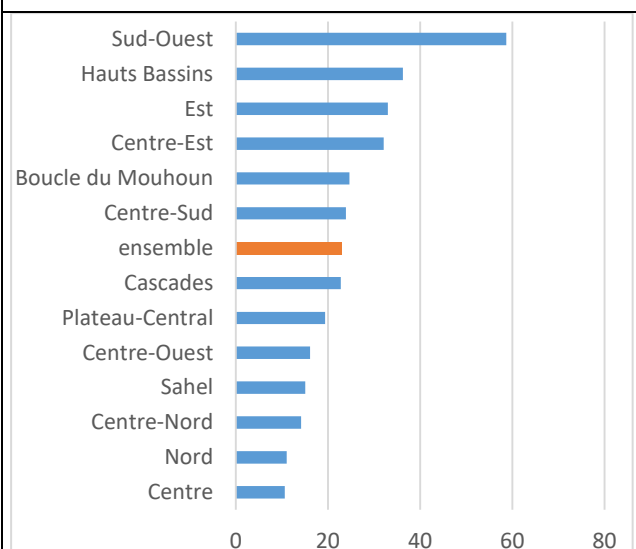
Le nombre de victimes mineur(e)s et femmes a connu une baisse de 43% par rapport à l'année 2018.

Entre 2018 et 2019, les types de violence dans leur ensemble ont connu une baisse.

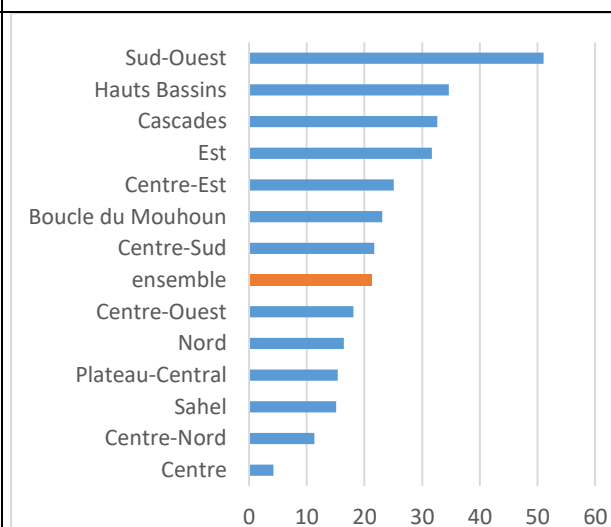
Suivant la répartition des victimes par région, les Hauts-Bassins viennent en tête avec 807 victimes et la région du Nord avec 185 victimes occupe la dernière position.

En 2019, 89% des victimes sont des Burkinabè et les femmes sont les plus nombreuses (45%), suivies respectivement des filles (40%) et des garçons (15%).

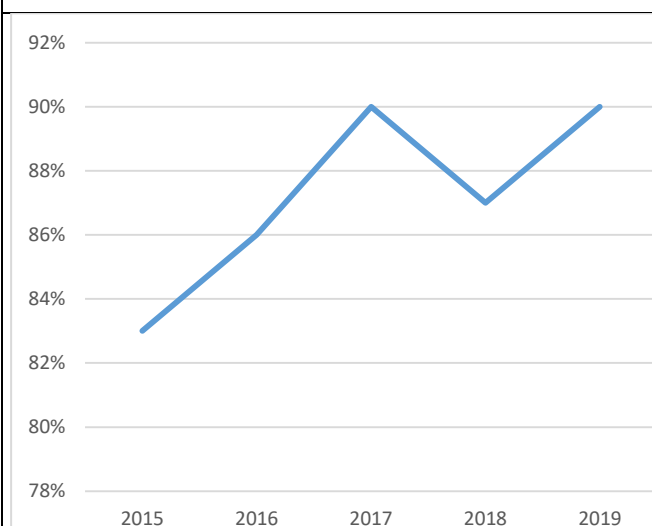
Graphique 41 : Ratio des victimes pour 100 000 habitants par région en 2019



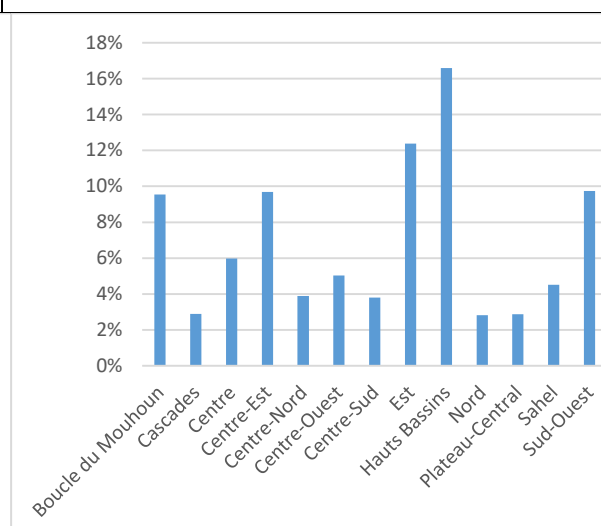
Graphique 42 : Ratio des femmes victimes pour 100 000 habitants femmes par région



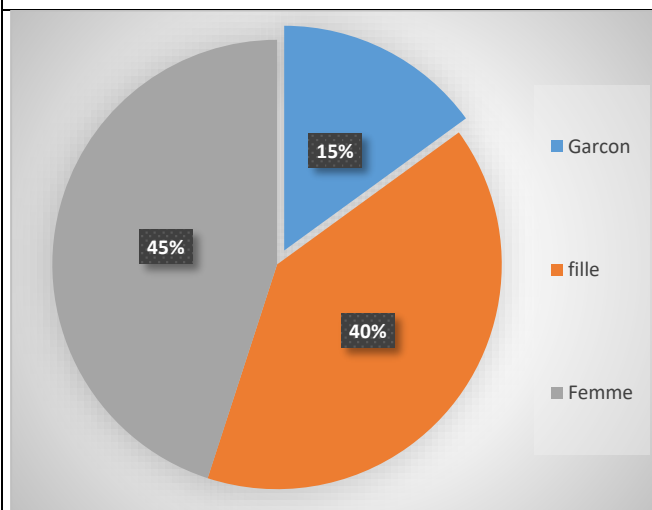
Graphique 43 : évolution de la proportion des victimes burkinabè de 2015 à 2019



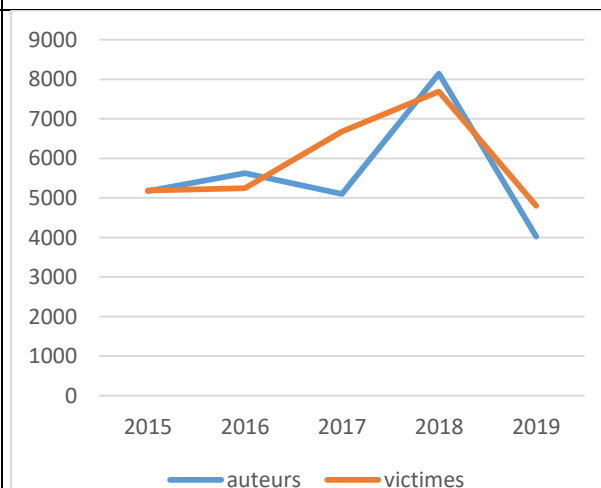
Graphique 44 : Proportion des victimes burkinabè par région en 2019



Graphique 45 : Repartition des victimes en femme, fille et garçon en 2019



Graphique 46 : Evolution comparée du nombre des victimes et celui des auteurs de 2015 à 2019



Points saillants :

- 45% des victimes sont des femmes en 2019 ;
- taux le plus élevé (17%) de victimes burkinabè enregistré dans la région des Hauts-Bassins.

Commentaires :

Le ratio des victimes pour 100 000 habitants par région indique que la région du Sud-Ouest (59 pour 100 000 habitants) détient le ratio le plus élevé et celles du Centre et du Nord détiennent le plus bas ratio (8 pour 100 000 habitants). Le niveau national est de 22 pour 100 000 habitants.

Le nombre de victimes le plus élevé concerne les femmes (45%) suivi par celui des filles (40%). Le plus faible nombre est enregistré au niveau des garçons mineurs avec 15%.

Sur la période 2015-2019, il y a eu une hausse de la proportion des victimes burkinabè de l'ordre de 7 points et de 3 points par rapport à l'année 2018.

Suivant la proportion des victimes burkinabè par région en 2019, la région des Hauts-Bassins avec 17% vient en tête tandis que les régions du Nord, Plateau Central et des Cascades avec 3% occupent le dernier rang.

Notes méthodologiques

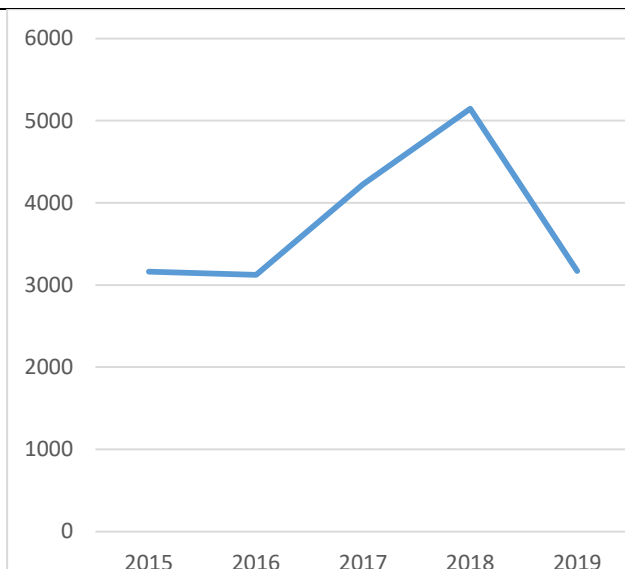
Répartition par type de violences de 2015 à 2019 : rapport entre le nombre de cas de violences par type de 2015 à 2019 et le nombre total de cas de violences de 2015 à 2019.

II.2.2.1 Atteintes à l'intégrité physique et à la vie

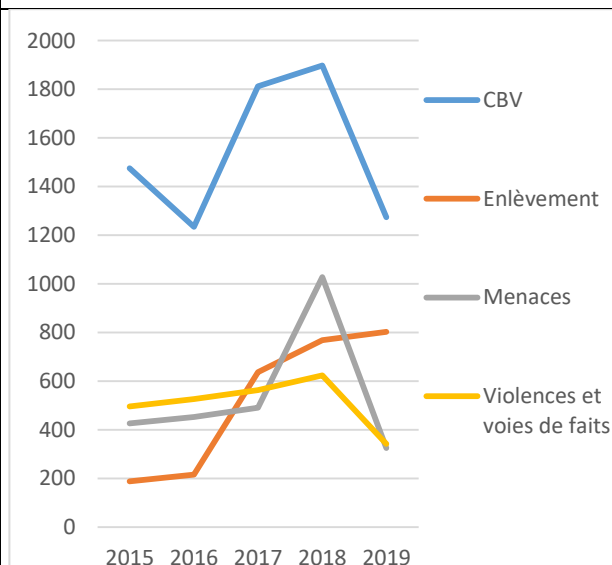
Tableau 18 : Récapitulatif des atteintes à l'intégrité physique et à la vie en 2019

Nombre en 2019		% CBV	Variation (%) de 2019 par rapport à :		Nationalité des victimes (%)		Répartition des victimes (%)		
Cas	victimes		2018	2015	Burkinabè	Autres	Garçon	Fille	Femme
3172	3391	43	-38	0,28	89	11	15	40	45

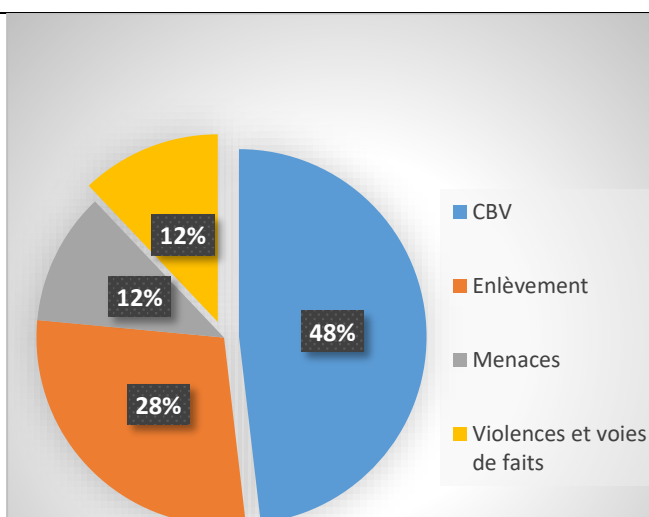
Graphique 47 : Evolution du nombre des cas d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie de 2015 à 2019



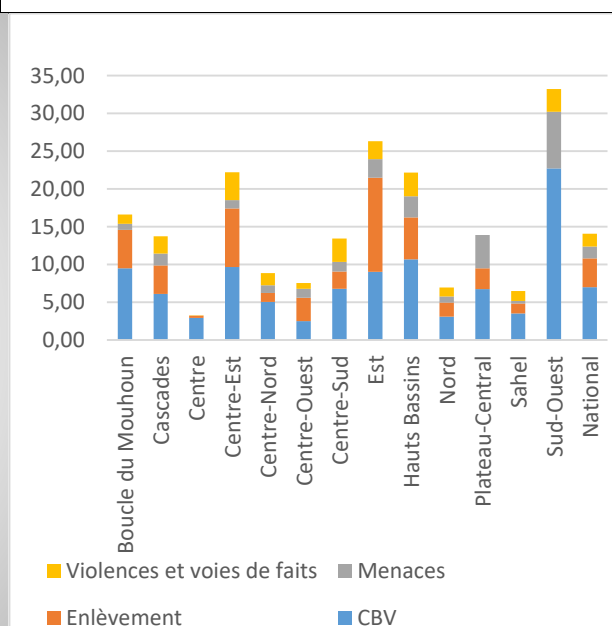
Graphique 48 : Evolution des infractions les plus fréquentes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie de 2015 à 2019



Graphique 49 : Part (%) des infractions les plus fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie en 2019



Graphique 50 : Répartition des infractions les plus fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants / région en 2019



Points saillants

- 43% des atteintes à l'intégrité physique et à la vie sont des coups et blessures volontaires⁴ et 25 % sont des enlèvements⁵ ;
- Baisse de 38% des atteintes à l'intégrité physique et à la vie par rapport à 2018.

Commentaires

Au cours de l'année 2019, les services de sécurité ont enregistré 3150 cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie impliquant près de 3400 victimes mineur(e)s et femmes. Les cas les plus fréquents sont des coups et blessures volontaires (43%) et d'enlèvement (25%).

Le nombre de cas d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie a connu une hausse de 0,3 % par rapport à 2015 et une baisse de 38% par rapport à 2018.

Au titre de l'année 2019, les infractions les plus fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie sont les coups et blessures volontaires (43%), les enlèvements (25%), les menaces (11%), et les violences et voies de fait (10%).

Suivant la répartition des infractions les plus fréquentes d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants / région en 2019, la région du Sud-Ouest domine largement et celle du Centre occupe le dernier rang.

En 2019, 89% des victimes sont des Burkinabès et les femmes sont les plus nombreuses (45%), suivies respectivement des filles (40%) et des garçons (15%).

Notes méthodologiques

Part des infractions majeures d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie en 2019 : rapport entre le nombre de cas infractions majeures à l'atteinte à l'intégrité physique et à la vie et le nombre total de cas infractions d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie

Répartition des infractions majeures d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants/région : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas infractions majeures à l'atteinte à l'intégrité physique et à la vie par région sur la population de la région.

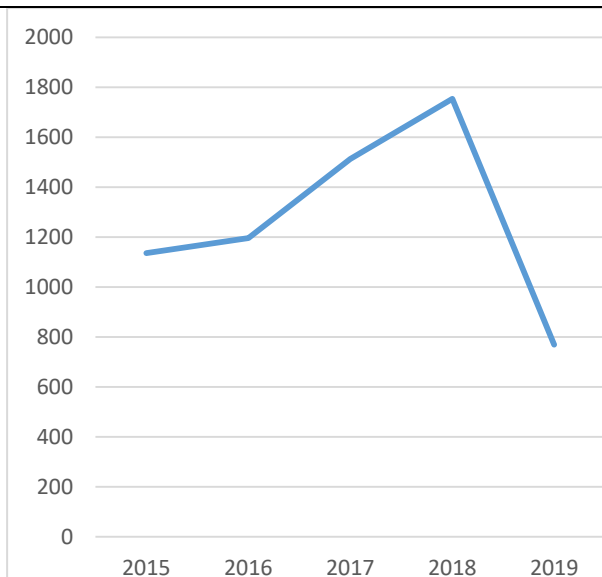
⁵ Séquestration prend également en compte enlèvement et séquestration.

II.2.2.2 Violences morales et psychologiques

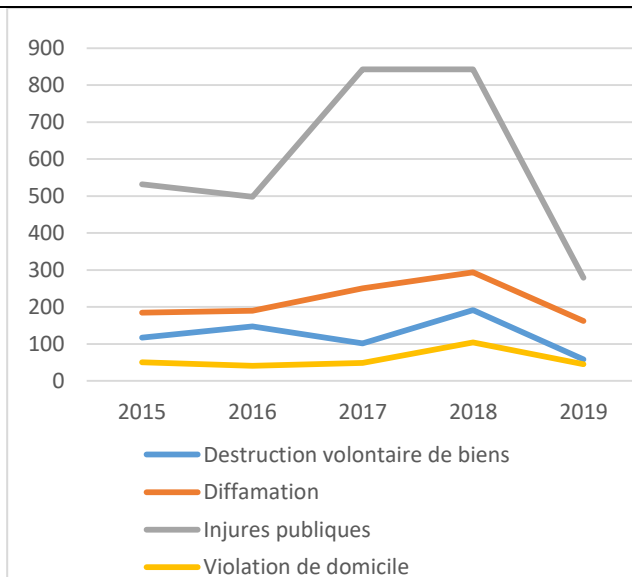
Tableau 19: Récapitulatif des violences morales et psychologiques en 2019

Nombre en 2019		% des injures publiques	Variation(%) de 2019 par rapport à :		Nationalité des victimes (%)		Répartition des victimes (%)		
cas	victimes		2018	2015	Burkinabè	Autres	Garçon	Fille	Femme
770	894	36	-56	-32	95	5	22	21	57

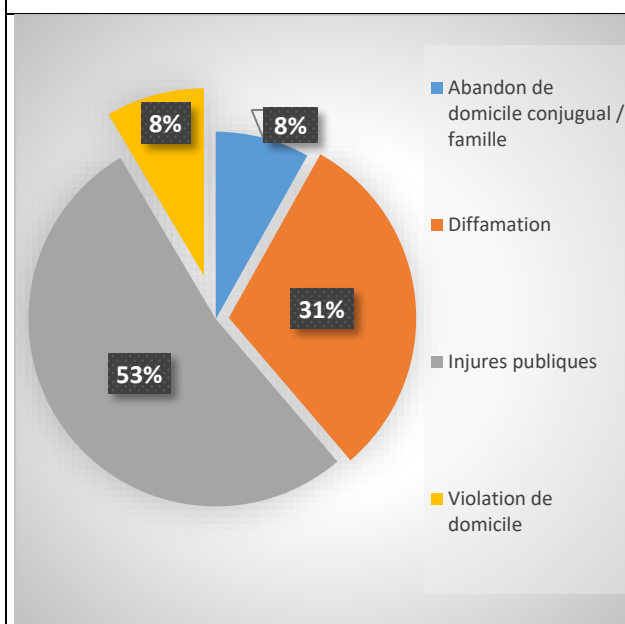
Graphique 51 : Evolution des violences morales et psychologiques de 2015 à 2019



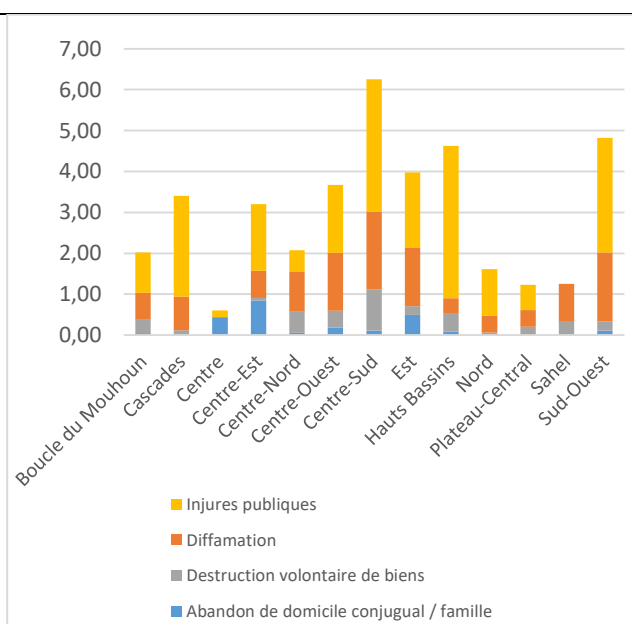
Graphique 52 : Evolution des infractions les plus fréquentes des violences morales et psychologiques de 2015 à 2019



Graphique 53 : Proportion des infractions les plus fréquentes en 2019



Graphique 54 : ratio des infractions les plus fréquentes des violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants en 2019



Points saillants

- 36% des violences morales et psychologiques sont des injures publiques⁶ ;
- 57% des victimes des infractions les plus fréquentes sont des femmes.

Commentaires

Au cours de l'année 2019, les services de sécurité ont enregistré 770 cas de violences morales et psychologiques impliquant près de 900 victimes mineur(e)s et femmes, avec une prédominance des cas d'injures publiques (36%).

Entre 2015 et 2019, le nombre de cas de violences morales et psychologiques a baissé de 32% et de 56% entre 2018 et 2019.

Pour les violences morales et psychologiques, la région des Haut-Bassins enregistre le plus grand nombre d'injures publiques avec près de 4 cas sur 100 000 habitants. Pour ce qui est des cas de diffamations et de destructions volontaires de bien, la région du Centre-Sud regorge les nombres les plus élevés avec respectivement près de 2 cas sur 100 000 habitants et 1 cas sur 100 000 habitants. S'agissant des cas d'abandons de domicile conjugal/famille, c'est la région du Centre-Est qui enregistre le plus de cas avec 1 cas sur 100 000 habitants.

En 2019, pour ce qui est de la proportion cumulée des infractions les plus fréquentes pour 100 000 habitants, la région du Centre-Sud enregistre la valeur la plus élevée. Par contre, celle la plus faible se trouve dans la région du Centre.

En 2019, 95% des victimes sont des Burkinabè et les femmes sont les plus nombreuses (57%), suivies respectivement des garçons (22%) et des filles (21%).

Notes méthodologiques

Proportion des infractions les plus fréquentes en 2019 violences morales et psychologiques en 2019 : rapport entre le nombre de cas des infractions majeures des violences morales et psychologiques et le nombre total de cas des infractions des violences morales et psychologiques.

Ratio des infractions les plus fréquentes des violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas d'infraction majeures des violences morales et psychologiques par région sur la population de la région.

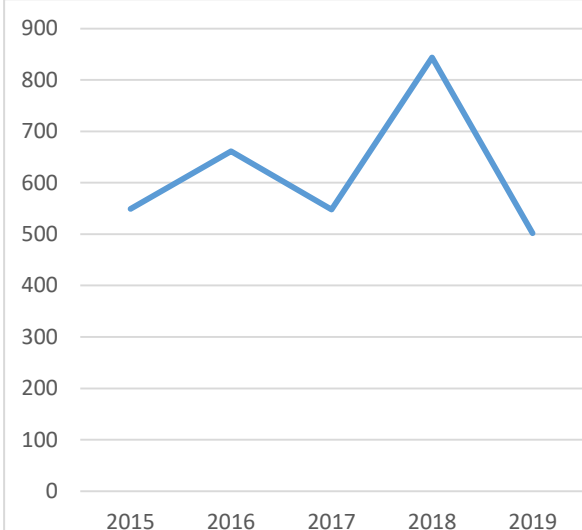
⁶ Injures publiques et menaces regroupent les infractions suivantes : injures publiques, injures publiques.

II.2.2.3 Violences sexuelles

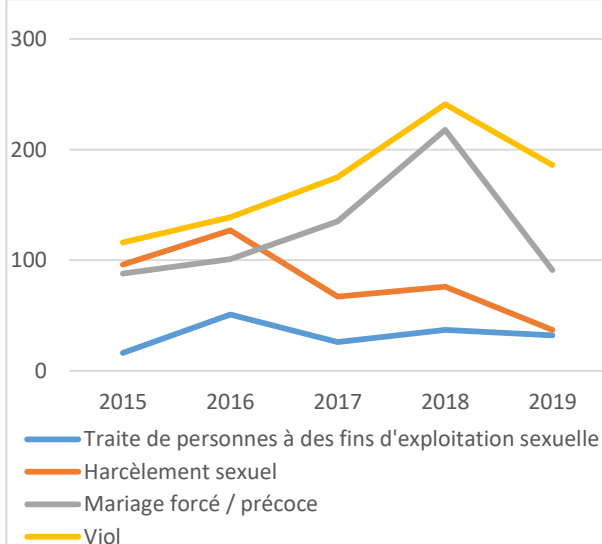
Tableau 20 : résumé des violences sexuelles

Nombre en 2019		% viol	Variation(%) de 2019 par rapport à :		Nationalité des victimes (%)		Répartition des victimes (%)		
cas	victimes		2018	2015	Burkinabè	Autres	Garçon	Fille	Femme
502	519	37	-40	8	84	16	5	57	38

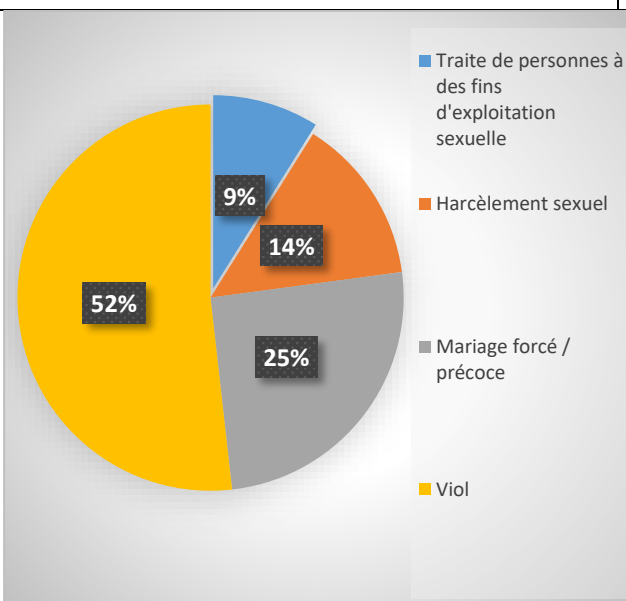
Graphique 55 : Evolution des violences sexuelles de 2015 à 2019



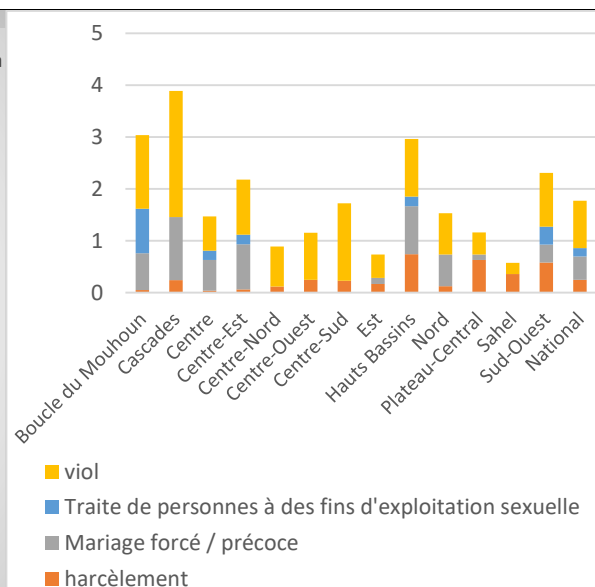
Graphique 56 : Evolution des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles de 2015 à 2019



Graphique 57 : Proportion des infractions les plus fréquentes en 2019



Graphique 58 : Ratio des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles pour 100 000 habitants par région en 2019



Points saillants

- 41% des violences sexuelles sont des viols ;
- Baisse de 40% des violences sexuelles par rapport à 2018 ;
- 69% des victimes des violences sexuelles sont des filles.

Commentaire

Au cours de l'année 2019, les services de sécurité ont enregistré 500 cas de violences sexuelles impliquant plus de 500 victimes mineur(e)s et femmes avec une prédominance des cas de viol. Suivant les infractions les plus fréquentes en 2019, le viol vient en tête avec 37% suivi du mariage précoce avec 18%.

Entre 2015 et 2019, le nombre de cas de violences sexuelles a augmenté de 8% mais a connu une baisse de 30% entre 2018 et 2019.

Pour les violences sexuelles, la région des Cascades enregistre le plus grand nombre de cas de viol et de mariage forcé avec respectivement plus de 2 et 1 cas sur 100 000 habitants. En ce qui concerne le harcèlement sexuel, c'est la région du Plateau-Central qui enregistre le nombre le plus élevé avec 1 cas sur 100 000 habitants.

Pour la même année, la proportion cumulée des infractions les plus fréquentes pour 100 000 habitants, donne la région des Cascades en tête (environ 4 cas sur 100 000 habitants). La région du Sahel détient la plus faible proportion (environ 1 cas sur 100 000 habitants).

En 2019, 84% des victimes sont des Burkinabès et les filles (57%) sont les plus nombreuses, suivies respectivement par les femmes (38%), et les garçons (5%).

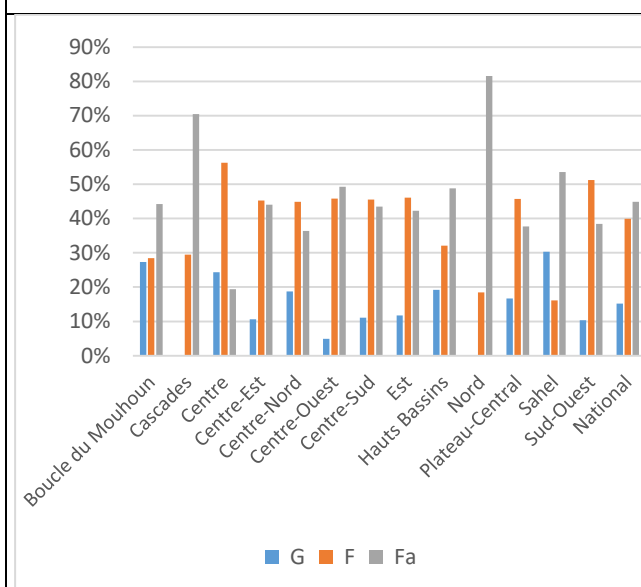
Notes méthodologiques

Proportion des infractions majeures des violences sexuelles en 2019 : rapport entre le nombre de cas des infractions majeures des violences sexuelles et le nombre total de cas des infractions des violences sexuelles.

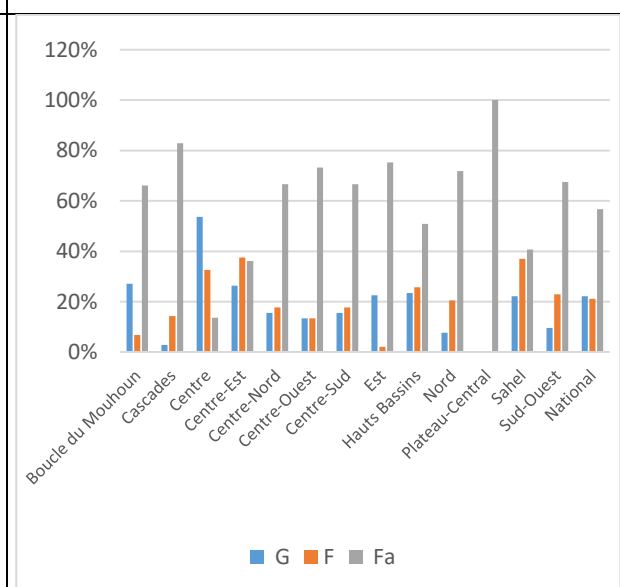
Ratio des infractions majeures des violences sexuelles pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas des infractions majeures violences sexuelles par région sur la population de la région.

II.2.2.4 Aperçu des victimes selon le sexe et l'âge

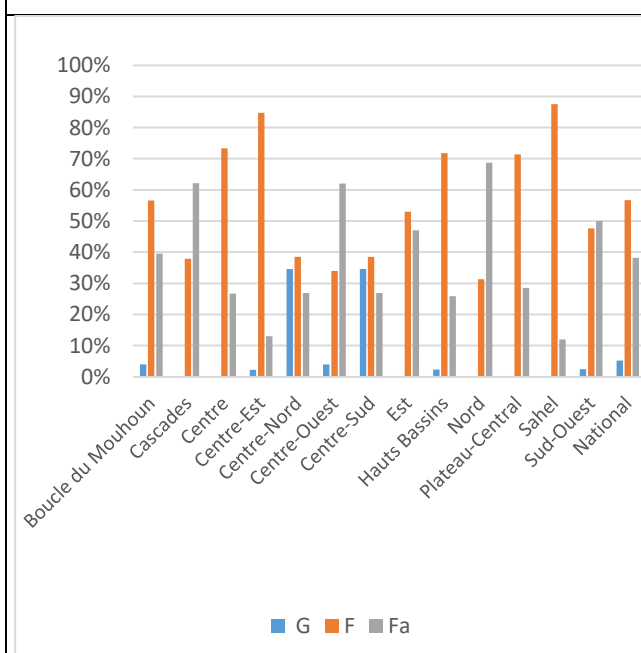
Graphique 59 : Taux des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie par région en 2019



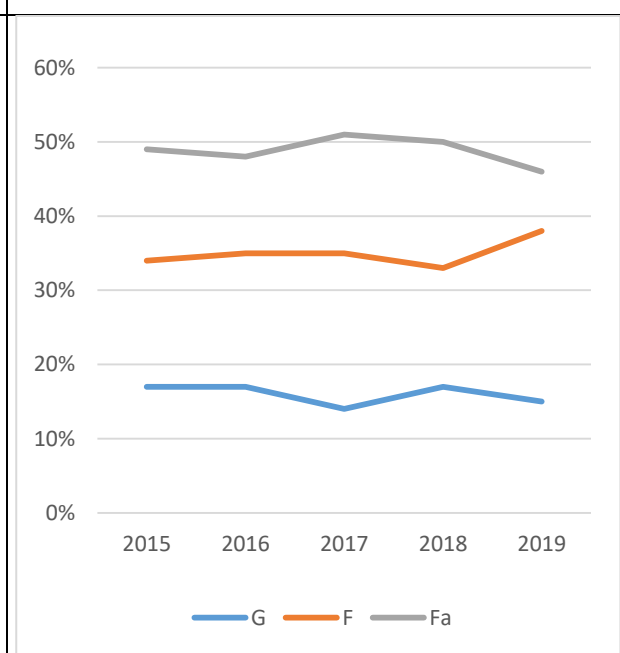
Graphique 60 : Taux des victimes des violences morales et psychologiques par région en 2019



Graphique 61 : Taux des victimes des violences sexuelles par région en 2019



Graphique 62 : Taux des victimes selon l'âge et le sexe de 2015 à 2019



Points saillants

- Plus de femmes victimes de violences morales et psychologiques (57%) au plan national ;
- 45% des victimes d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie sont des femmes au plan national ;
- 57% des victimes de violences sexuelles au niveau national sont des filles.

Commentaires

Entre 2015-2019, sur l'ensemble des types de violences, on note une prédominance des femmes victimes sur les filles et les garçons mineurs. Sur la même période, la proportion des femmes victimes d'infractions enregistrée par les services de sécurité, a baissé de 3 points. Celle des filles a connu une hausse de 4 points et celle des garçons a diminué de 2 points.

Entre 2018 et 2019, la proportion de femmes victimes d'infractions enregistrées par les services de sécurité a connu une baisse de 4 points. En ce qui concerne les filles, cette proportion a connu une hausse de 5 points et celle des garçons mineurs une baisse de 2 points.

En matière d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, en 2019, ce sont les femmes qui sont les plus touchées (45%) sur le plan national. Elles sont suivies par les filles (40%) et les garçons viennent en dernière position avec (15%). Au niveau régional, c'est la région du Nord qui illustre le plus cette tendance avec 82% de femmes victimes et 18% de filles.

En ce qui concerne les violences morales et psychologiques, les femmes sont également les plus touchées sur le plan national (57%) suivies respectivement des garçons (22%) et des filles (21%). Suivant la répartition du taux des victimes par région, la région du Plateau-Central enregistre un taux de 100% de femmes victimes de violences morales et psychologiques.

Pour ce qui est des violences sexuelles, les filles sont les plus touchées (57%), elles sont suivies des femmes (38%) et les garçons (5%). Au niveau de la répartition par région, c'est la région du Sahel qui caractérise au mieux cette tendance avec des taux respectifs de 88% de filles et 12% de femmes victimes de violences sexuelles.

Notes méthodologiques

Taux des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie : rapport entre le nombre de de victimes d'infractions d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, par sexe et par âge par région et le nombre total des victimes d'infractions d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie par région.

Taux des victimes des violences morales et psychologiques : rapport entre le nombre de victimes d'infractions de violences morales et psychologiques, par sexe et par âge par région et le nombre total de victimes d'infractions violences morales et psychologiques par région.

Taux des victimes des violences sexuelles : rapport entre le nombre de victimes d'infractions de violences sexuelles par région, par sexe et par âge et le nombre total d'infractions violences sexuelle par région s.

Taux des victimes selon l'âge et le sexe : rapport entre le nombre de victimes par sexe et par âge et le nombre total des victimes.

GLOSSAIRE

Concepts de police administrative

- ☞ **Assistance aux autres administrations** : aide apportée aux services publics et privés dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'enfant et de la femme ;
- ☞ **Déclaration d'enfants en fugue reçue** : action par laquelle l'on signale la fuite d'un enfant pour des raisons ignorées ;
- ☞ **Déclaration de sorties d'enfants reçue** : action par laquelle l'on signale une absence momentanée d'un enfant ;
- ☞ **Déclaration de sorties de femmes reçue** : action par laquelle l'on signale une absence momentanée d'une femme ;
- ☞ **Enfant déclaré en fugue reçu** : enfant en fuite pour des raisons ignorées reçus ;
- ☞ **Enfant déclaré sorti reçu** : enfant faisant l'objet de déclaration de sortie accueillis ;
- ☞ **Enfant égaré retrouvé** : enfant se trouvant dans l'impossibilité de retrouver sa famille et conduits aux services de sécurité ;
- ☞ **Femme en difficulté reçue** : femme en détresse dont la nature du problème n'est pas de la compétence des services de sécurité ;
- ☞ **Réquisition à personne qualifiée** : acte écrit par lequel l'on requiert la compétence d'une personne physique ou morale dans le cadre d'une enquête impliquant les mineur(e)s et les femmes ;
- ☞ **Sortie dissuasive** : action entreprise dans le but de prévenir la commission des infractions à la loi pénale impliquant les mineur(e)s et les femmes ;
- ☞ **Sortie pour contrôle** : action répressive menée sur la voie ou dans les lieux publics sur les questions de violation des droits des mineur(e)s et des femmes ;
- ☞ **Sortie pour sensibilisation** : opération de conscientisation des populations sur les droits des mineur(e)s et des femmes.

Concepts de police judiciaire

- ☞ **Abandon de domicile conjugal / famille** : fait pour le père ou la mère de famille d'abandonner, pendant plus de trois mois la résidence familiale et de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur ;
- ☞ **Abattage clandestin** : mise à mort des animaux d'élevage dévolus à la production de viande dans des conditions qui ne respectent pas les normes réglementaires ;
- ☞ **Abus d'autorité** : fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, agissant dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, de s'introduire ou de tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui contre le gré de celui-ci hors les cas prévus par la loi ;
- ☞ **Abus de confiance** : fait pour quiconque de détourner ou dissiper au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'il a accepté à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé ;
- ☞ **Adultère** : fait pour une personne mariée d'avoir des relations sexuelles avec une personne autre que son conjoint ;
- ☞ **Assassinat** : homicide commis avec préméditation ou guet-apens ;

Assistance à huissier : fait pour les OPJ et APJ d'assister un Huissier dans l'accomplissement de ses missions ;

- ☞ **Association de malfaiteurs** : toute association ou entente quels que soient sa durée et le nombre de ses membres, formée ou établie dans le but de préparer ou de commettre des crimes contre les

personnes ou les propriétés, constitue le crime d'association de malfaiteurs qui existe par le seul fait de la résolution d'agir arrêtée en commun.

- ☞ **Attentat à la pudeur** : tout acte de nature sexuelle, contraire aux bonnes mœurs, exercé directement et intentionnellement sur un mineur ou avec violence, contrainte ou surprise sur un adulte.
- ☞ **Avortement** : fait pour quiconque par aliments, breuvages, médicaments, manœuvres, violences, ou par tout autre moyens, procure ou tente de procurer l'avortement d'une femme enceinte ou supposée enceinte ; qu'elle y ait consentie ou non.
- ☞ **Banqueroute** : fait pour tout commerçant en état de cessation de paiement qui, soit par négligence, soit intentionnellement, accomplit des actes de nature à nuire à ses créanciers ;
- ☞ **Blanchiment d'argent** : fait de dissimuler de l'argent sale afin de le réinvestir dans les activités légales permettant aux criminels de pouvoir utiliser massivement les revenus illégaux sans être repérés ;
- ☞ **Chantage** : est coupable de chantage, quiconque, au moyen de la menace écrite ou verbale, de révélation ou d'imputation diffamatoire, obtient soit la remise de fonds ou valeurs, soit la remise de données informatiques, soit la signature ou la remise des écrits prévus à l'article 611-28 ;

Commission rogatoire : acte par lequel le juge d'instruction délègue ses pouvoirs à un autre magistrat ou à un officier de police judiciaire pour qu'il exécute à sa place un acte d'instruction ;

- ☞ **Concussion** : tout agent public qui sollicite, reçoit, exige ou ordonne de percevoir ce qu'il sait ne pas être dû ou excède ce qui est dû, soit à lui-même, soit à l'administration, soit aux parties pour lesquelles il perçoit ;
- ☞ **Corruption** : fait, pour quiconque de promettre, offrir ou accorder à un agent public, directement ou indirectement, un avantage indu, soit pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions ;
- ☞ **Coups et Blessures Volontaires (CBV)** : fait pour quiconque, de faire volontairement, des blessures ou de porter des coups, ou commet toutes autres violences ou voies de fait, s'il est résulté de ces violences une maladie ou une incapacité totale de travail personnel de plus de sept jours et de moins de vingt et un jours.
- ☞ **Cybercriminalité** : fait pour quiconque, qui frauduleusement, accède ou se maintient dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, entrave ou fausse le fonctionnement d'un système de traitement automatisé ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, directement ou indirectement introduit des données dans un système de traitement automatisé ou supprime ou modifie les données qu'il contient ou leur mode de traitement ou de transmission ;
- ☞ **Destruction volontaire de biens** : destruction ou détérioration d'un objet mobilier ou d'un bien immobilier appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive ou incendiaire, ou d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes ;
- ☞ **Détention illégale d'armes à feu** : fait pour quiconque sans autorisation légalement requise, fabrique, exporte, importe, détient, cède ou achète une arme à feu ou des munitions ou agit en tant qu'intermédiaire à la vente ou à l'achat ou est responsable du transport, du transit sur le territoire du Burkina Faso ou transbordement d'une arme à feu ou de munitions ;
- ☞ **Détournement de biens d'héritage** : fait pour le cohéritier ou le prétendant à la succession qui frauduleusement dispose avant le partage de tout ou partie de l'héritage ;
- ☞ **Détournement de biens publics** : fait pour toute personne qui détourne ou dissipe à des fins personnelles des deniers publics, effets, actifs en tenant lieu, titre de paiement, valeur mobilière, actes contenant ou opérant obligations ou décharges, matériels ou objets mobiliers appartenant, destinés ou confiés à l'État, aux collectivités ou établissements publics, aux organismes ou sociétés bénéficiant d'une participation de l'État, qu'elle détient en raison de ses fonctions ;
- ☞ **Détournement de mineur(e)s** : fait pour quiconque, un mineur aura été confié par ceux qui en avaient légalement la garde et qui refusent de le représenter à ceux qui ont le droit de le réclamer à l'exception des pères et mères ;
- ☞ **Diffamation** : C'est toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes ou du corps auquel le fait est imputé ;

- ☞ **Empoisonnement** : attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées et quelles qu'en aient été les suites ;
- ☞ **Enlèvement de mineur(e)s** : constitue l'enlèvement, quiconque par violences, menaces ou fraude enlève ou fait enlever un mineur ou l'entraîne, le détourne ou le déplace ou le fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où il était mis par ceux à l'autorité ou à la direction desquels il était soumis ou confié ;
- ☞ **Enrichissement illicite** : toute personne qui se sera enrichie en se servant de denier, matériel, titre, acte, objet, effet ou tout autre moyen appartenant à l'État ;
- ☞ **Escroquerie** : fait pour quiconque, soit en faisant usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit en abusant d'une qualité vraie, soit en employant des manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'autrui, à remettre des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge ;
- ☞ **Évasion** : fait pour un détenu de se soustraire à la garde à laquelle il est soumis ;
- ☞ **Exploitation de personnes** : fait de profiter de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne dans le but de tirer des avantages économiques ;
- ☞ **Exposition ou délaissement d'enfants ou d'incapables** : fait pour quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser en un lieu solitaire un enfant ou un incapable hors d'état de se protéger lui-même en raison de son état physique ou mental ;
- ☞ **Faux en écriture** : altération frauduleuse de la vérité manifestée dans un écrit public, authentique, privé, de commerce ou de banque susceptible de causer un préjudice à autrui, par l'un des procédés déterminés par la loi ;
- ☞ **Faux et usage de faux** : c'est l'altération frauduleuse de la vérité accomplie dans un écrit par des moyens déterminés par la loi et de nature à causer un préjudice à autrui ;
- ☞ **Filouterie** : fait de se faire remettre un bien ou un service tout en sachant que l'on ne pourra pas le payer ;
- ☞ **Fraude en matière d'or** : exploitation et/ou commercialisation illégales de l'or ;
- ☞ **Harcèlement sexuel** : fait d'imposer à une personne de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui, soit porte atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent en son contre une situation intimidante, hostile ou offensante. C'est aussi le fait d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers ;
- ☞ **Homicide involontaire** : fait pour quiconque commet par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements involontairement un homicide ou en est involontairement la cause ;
- ☞ **Homicide volontaire / meurtre** : fait pour une personne de donner volontairement la mort à autrui ;
- ☞ **Incendie volontaire** : destruction par la flamme qui en se propageant cause d'énormes dégâts provoquée par une tierce personne de façon volontaire ;
- ☞ **Inceste** : fait d'avoir des rapports sexuels avec ses ascendants ou descendants sans limitation de degré ou avec un frère ou une sœur germain, consanguin ou utérins ;
- ☞ **Incitation de mineur(e)s à la débauche** : Constitue une incitation de mineur à la débauche, l'outrage public à la pudeur commis en privé, en présence d'un mineur ;
- ☞ **Infanticide** : meurtre ou assassinat d'un enfant nouveau-né. Un enfant est considéré comme nouveau-né jusqu'à l'expiration du délai prescrit pour la déclaration de naissance ;
- ☞ **Menaces verbales de mort** : message adressé oralement à une personne lui faisant savoir qu'il sera porté atteinte à sa vie éventuellement sous certaines conditions souvent liées à ce que fera ou non cette personne parfois dans l'intérêt du message ;
- ☞ **Menaces de mort** : fait pour quiconque de menacer de mort par écrit anonyme ou signé, image, symbole, emblème ou toutes formes d'expression de la mort ;

- ☞ **Injures publiques** : expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait ;
- ☞ **Instructions du parquet** : ce sont des instructions données par le Procureur général ou le Procureur du Faso ou ses substituts à la police judiciaire ;
- ☞ **Ivresse publique et manifeste** : état d'ébriété sur la voie publique ;
- ☞ **Maltraitance** : souffrances physiques, morales ou psychologiques graves et/ou récurrentes infligées à un enfant. C'est aussi le fait pour quiconque de faire volontairement des blessures, porter des coups ou priver d'aliments ou de soins à un enfant de moins de quinze (15) ans au point de compromettre sa santé ;
- ☞ **Mariage forcé/précoce** : obligation faite à une personne de contracter un mariage contre son consentement ;
- ☞ **Menaces** : délit qui consiste à faire connaître à quelqu'un son intention de porter atteinte à sa personne, notamment verbalement ou par écrit, image ou tout autre moyen ;
- ☞ **Mendicité** : fait pour quiconque qui ayant des moyens de subsistance ou étant en mesure de se les procurer par le travail, sollicite l'aumône par l'un au moins des procédés décrits par la loi ;
- ☞ **Mutilations génitales féminines** : fait pour quiconque de porter ou tente de porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation totale, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen ;
- ☞ **Outrage à agent** : toute parole, geste, menace, écrit ou dessins non rendus publics, ou encore par envoi d'objets quelconques tendant à porter atteinte à l'honneur ou délicatesse et visant tout officier ministériel ou tout commandant ou agent de la force publique ;
- ☞ **Outrage public aux bonnes mœurs** : toute exhibition sexuelle ou tout autre acte intentionnel contraire aux bonnes mœurs accompli publiquement ou dans un lieu privée accessible aux regards du public, susceptible d'offenser la pudeur et le sentiment moral des personnes qui en sont les témoins involontaires ;
- ☞ **Parricide** : meurtre des père et mère légitimes, naturels ou adoptifs ou de tout autre ascendant légitime ;
- ☞ **Proxénétisme** : fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit :
 - d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ;
 - de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ;
 - d'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire ;
- ☞ **Racolage** : fait pour quiconque, par tout moyen, y compris la tenue vestimentaire ou son attitude de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou de promesse de rémunération ;
- ☞ **Rébellion** : toute attaque ou toute résistance pratiquée avec violence ou voies de fait envers les fonctionnaires ou les représentants de l'autorité publique agissant pour l'exécution des ordres ou ordonnances émanant de cette autorité ou des lois, règlements, décisions judiciaires ou mandats de justice ;
- ☞ **Recel de choses** : fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose ou des données informatiques, ou de faire office d'intermédiaire afin de les transmettre, en sachant que cette chose ou ces données informatiques proviennent d'un crime ou d'un délit. Constitue également un recel le fait, en connaissance de cause, de bénéficier, par tout moyen, du produit d'un crime ou d'un délit ;
- ☞ **Séquestration** : fait de retenir une personne enfermée contre son gré en dehors de toute autorité légale en usant de violence, de ruse ou de menace ;
- ☞ **Stellionat** : fait de s'approprier, d'aliéner, de vendre, d'échanger, d'hypothéquer ou d'engager un immeuble dont on savait n'être pas propriétaire ou encore de le présenter à dessein comme non grevé d'hypothèque ou aliénable ;
- ☞ **Trafic d'armes** : fait, pour quiconque, sans autorisation légalement requise, de fabriquer, exporter, importer, détenir, céder, vendre ou acheter une arme à feu ou des munitions ou agit en tant

qu'intermédiaire à la vente ou à l'achat ou est responsable du transport, du transit sur le territoire du Burkina Faso ou du transbordement d'une arme à feu ou de munitions ;

- ☞ **Trafic de stupéfiants** : fait pour quiconque d'importer ou d'exporter de manière illicite des stupéfiants ;
- ☞ **Trafic d'influence** : fait, pour quiconque de promettre, offrir ou accorder à un agent public ou à toute autre personne, directement ou indirectement, un avantage indu, afin que ledit agent ou ladite personne use de son influence réelle ou supposée en vue d'obtenir d'une administration ou d'une autorité publique, un avantage indu pour l'instigateur initial de l'acte ou pour toute autre personne ;
- ☞ **Traite des personnes** : la traite des personnes désigne le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par le recours à la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, notamment, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ;
- ☞ **Usage de fausses monnaies** : fait pour quiconque de participer à l'émission, l'utilisation, l'exposition, la distribution, l'importation de signes monétaires contrefaits, falsifiés, altérés ou colorés ;
- ☞ **Usage illicite de stupéfiants** : désigne l'usage des drogues interdites et l'usage hors prescription médicale des autres drogues placées sous contrôle sur le territoire national ;
- ☞ **Usure** : tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un taux effectif global d'intérêt excédant à la date de sa stipulation, le taux de l'usure déterminé par le Conseil des ministres de l'Union monétaire ouest africaine ;
- ☞ **Usurpation de titre** : fait pour quiconque, sans titre de s'immiscer dans des fonctions publiques, civiles ou militaires, pour accomplir un acte de ces fonctions ;
- ☞ **Vagabondage** : fait pour quiconque trouvé dans un lieu public ne peut justifier d'un domicile certain, ni de moyens de subsistance et n'exerce ni métier ni profession ;
- ☞ **Viol** : acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise ;
- ☞ **Violation de domicile** : fait pour quiconque, de s'introduire ou tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui par fraude, à l'aide de menaces ou de violences contre les personnes ou les choses ;
- ☞ **Violences et voies de fait** : fait pour toute personne de volontairement porter des blessures ou des coups ou de commettre toute autre violence si ceux-ci n'ont occasionné aucune maladie ou une incapacité de travail ou s'ils ont entraîné une incapacité de travail personnel inférieure ou égale à sept jours ;
- ☞ **Vol** : soustraction frauduleuse de la chose d'autrui ;
- ☞ **Vol aggravé** : vol commis avec des circonstances aggravantes limitativement énumérés par la loi.

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom (s)	Structure	E-mail	Téléphone
01	BARGO Lassana	DSS/DGESS/MSECU	lassana_2013bargo@yahoo.com	70 30 60 74
01	ZONGO Règma	DPPO/DGESS/MSECU	tyariko@yahoo.fr	73 95 14 21
02	DOUBARE Abdoulaye	DSS/DGESS/MSECU	doubareabdoulaye@yahoo.fr	70 84 13 18
03	KIEMTORE Charles	DSS/DGESS/MSECU	kiemtcharlis@yahoo.fr	76 57 49 28
04	DINDANE Jean Baptiste	DSEC/DGESS/MSECU	dinedebaptiste@gmail.com	70 61 04 56
05	YANOGO Henri	DCPP/DGESS/MSECU	yanogo10@yahoo.fr	70 15 68 22
06	SAVADOGO Moussa	DSS/DGESS/MSECU	sawmoussa@hotmail.fr	71 90 83 37
07	BAYO Yaya	DSS/DGESS/MSECU	Bayoyaya63@gmail.com	72 14 02 24
08	NABARE Emile	DFP/DGESS/MSECU		
09	OUEDRAOGO Ousmane	DSS/DGESS/MSECU	Ousmalo@yahoo.fr	70 71 08 93
10	ZELLE Alimatou	DSS/DGESS/MSECU	alimatouz@yahoo.com	74 48 08 39
11	ZOGONA G. Sédécias	DCPP/DGESS/MSECU	zsedecias@gmail.com	71 61 14 52
12	KABORE Charles Blaise	EMGN/Groupement Grie/Kdg	kcblaise@yahoo.fr	70 31 42 55
13	OUEDRAOGO Soumaïla	DGPN/DRPN/CO	drpncosk2016@gmail.com	70 56 02 38
14	KORBEOGO Abdoulay	DPPO/DGESS/MSECU	korbeogoab@gmail.com	76 10 31 63
15	OUEDRAOGO A. C. Farouck	DSEC/DGESS/MSECU	ouedraogoahmedcheik@gmail.com	73 05 04 41
16	TRAORE Mamadou	DAF/MSECU	Mamadou.mt1931@yahoo.fr	71 80 19 50
17	KAM Claudine	DFP/DGESS/DFP		70 68 66 6
18	OUEDRAOGO Lucie	DMP/MSECU		51 03 86 99